

Stratégie sur le logement
des Autochtones en
milieux urbain, rural
et nordique

RAPPORT CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Pour demander un support de substitution, veuillez
communiquer avec nous à :

1-800-668-2642
centrecontact@schl.ca

700, chemin Montréal,
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

SCHL.ca/StrategieLogementAutochtones

Canada



Table des matières

3	Acronymes
4	Avant-propos
5	Chapitre 1 – Résumé
8	Chapitre 2 – Contexte et processus de mobilisation
12	Chapitre 3 – Ce que nous avons entendu
15	Chapitre 4 – Vision et principes directeurs
18	Chapitre 5 – Priorités et solutions clés
30	Chapitre 6 – Principales considérations par milieu
38	Chapitre 7 – Modèles de gouvernance et de financement
47	Conclusion
48	Annexe A – Partenaires et mobilisation
50	Annexe B – Glossaire des termes

Remerciements

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) tient à remercier LNM Indigenous Consulting pour sa contribution exceptionnelle à la préparation du présent rapport. Son expertise, sa diligence et son engagement ont contribué de façon importante à la qualité des conclusions qui y sont présentées.

Acronymes

2ELGBTQQIA+ – Personne bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexuelle, asexuelle ou d'un autre genre

ACHRU – Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine

AFAC – Association des femmes autochtones du Canada

APN – Assemblée des Premières Nations

APNQL – Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

CPA – Congrès des peuples autochtones

DPB – Directeur parlementaire du budget

FCM – Fédération canadienne des municipalités

FFADA – Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

FMM – Fédération des Métis du Manitoba

FNAS – Fédération des nations autochtones souveraines

FNHIC de la Colombie-Britannique – First Nations Housing and Infrastructure Council de la Colombie-Britannique

HUMA – Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

ITK – Inuit Tapiriit Kanatami

Loi sur la DNUDPA – Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

MSCG – Metis Settlements General Council

NICHI – Logement Coopératif National Autochtone Inc.

NTI – Nunavut Tunngavik Incorporated

OAN – Organisation autochtone nationale

OFIFC – Ontario Federation of Indian Friendship Centres

ONWA – Ontario Native Women's Association

PT – Provinces et territoires

RCAANC – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

RNM – Ralliement national des Métis

SAC – Services aux Autochtones Canada

SCHL – Société canadienne d'hypothèques et de logement

STMGAA – Signataires de traités modernes et gouvernements autochtones autonomes

URN – Urbain, rural et nordique

Avant-propos

De janvier à avril 2023, le gouvernement du Canada, par l'entremise de la SCHL, a soutenu les activités de mobilisation dirigées par les Autochtones visant la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique (la Stratégie). Le présent rapport a pour but de résumer les conclusions de ces activités de mobilisation. Il donnera aussi un aperçu des commentaires reçus de nombreux partenaires différents.

Veillez noter que le résumé fournit un aperçu très général du contenu. Le résumé ainsi que le rapport et les annexes ne doivent pas être considérés comme exhaustifs. De plus, les éléments du présent rapport proviennent des commentaires reçus des partenaires autochtones et d'autres partenaires. Ils ne doivent donc pas être considérés comme le point de vue de la SCHL ou du consultant qui l'a préparé.

Le présent rapport utilise le terme « peuples » autochtones (au pluriel) comme synonyme de groupes autochtones comprenant les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le terme « Autochtones » est utilisé pour désigner des personnes ou des groupes des personnes autochtones. Toutefois, lorsqu'une citation directe est utilisée, l'emploi original de la majuscule demeure inchangé. Donc, dans certains cas, les termes peuples ou Autochtones pourraient ne pas être conformes à cette ligne directrice.

Il est clair que la seule utilisation des termes « dans les réserves » et « hors des réserves » exclut les Inuits et les Métis, ainsi que les régions qui n'ont pas de réserves, comme la majeure partie des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et les territoires des signataires de traités modernes et des gouvernements autochtones autonomes (STMGAA). De même, il est entendu qu'il y a peu d'établissements métis et que la plupart des citoyens métis vivent en milieu urbain, rural et nordique (URN). Par conséquent, le rapport utilise les formulations suivantes pour être précis et inclusif :

- dans les réserves, dans les établissements, dans les territoires des STMGAA et dans l'Inuit Nunangat;
- hors des réserves, hors des établissements, hors des régions des STMGAA et à l'extérieur de l'Inuit Nunangat.

Lorsqu'un partenaire est cité directement, le langage employé dans la citation originale demeure inchangé et, encore une fois, pourrait ne pas être conforme à cette approche. Il ne s'agit pas d'être exclusif, mais plutôt de refléter avec précision les documents originaux soumis.

Veillez également noter que ce rapport énumère les Premières Nations, les Inuits et les Métis ainsi que d'autres groupes par ordre alphabétique. Aucune conclusion ne devrait en être tirée. Il est par ailleurs entendu que Metis Settlements General Council s'écrit sans accent, de sorte que l'on verra parfois l'orthographe originale Metis plutôt que Métis dans le présent rapport.

Chapitre 1 – Résumé

L'amélioration de la qualité et de l'abordabilité des logements ainsi que de l'offre pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis est un objectif clé du Canada. Beaucoup de rapports et d'études montrent qu'il y a un accroissement démographique et des besoins très élevés en matière de logement pour les Autochtones vivant en milieu URN. La lettre de mandat de l'ancien ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion de 2021 décrit l'engagement du gouvernement à travailler avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement une Stratégie de logement des Autochtones en milieu URN. La Stratégie doit être distincte, mais complémentaire de la Stratégie nationale sur le logement (SNL), pour répondre à ces besoins. La Stratégie serait appuyée par un investissement ciblé de 4 milliards de dollars sur sept ans à compter de 2024-2025. On s'attend à ce que la Stratégie complète les stratégies de logement existantes des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que les investissements faits dans le logement pour les STMGAA.

La SCHL contribue à la réalisation de cet engagement et a travaillé avec les gouvernements et organisations autochtones à l'élaboration de la Stratégie au moyen d'un processus inclusif. De janvier à avril 2023, la SCHL a soutenu un éventail d'activités de mobilisation dirigées par des Autochtones.

Au total, plus de 6 000 personnes ont participé au processus de mobilisation grâce à 40 séances de mobilisation virtuelles et en personne dirigées par des Autochtones, à une série de sondages en ligne menés par quatre partenaires et à 14 rapports de mobilisation émanant de partenaires autochtones. Le sondage en ligne de la SCHL a quant à lui recueilli près de 1 000 réponses et cinq déclarations écrites. Pour en savoir plus sur ces partenaires et ces activités de mobilisation, veuillez consulter l'annexe A. Malgré la forte participation et le soutien financier offert aux partenaires autochtones, certains n'ont pas encore pris part au processus, en partie en raison du calendrier ambitieux. C'est pourquoi nous avons entendu certains partenaires dire qu'il faut plus de mobilisation, de collaboration et de recherche.

Au sujet de la portée de la Stratégie, nous avons entendu des commentaires selon lesquels tout le continuum du logement devrait être couvert, en mettant l'accent sur le logement pour les personnes les plus vulnérables. Il s'agit notamment d'aider les femmes autochtones fuyant la violence et la traite de personnes et d'offrir aux gens de tous les âges des logements sûrs, abordables et de qualité convenable, y compris une variété élargie de types et de tailles de logements. Ont aussi été mentionnés l'intégration des services et des mesures de soutien, des maisons d'hébergement¹ et logements d'urgence, des logements de transition, des logements locatifs abordables, des programmes de location avec option d'achat, des coopératives d'habitation et l'accès à la propriété, peu importe où une personne choisit de vivre.

La Stratégie devrait adopter une approche vaste et globale. Elle devrait tenir compte des considérations de genre et reconnaître les liens avec les facteurs sociaux ayant une incidence sur la santé, y compris l'importance des liens et de la communauté pour les Autochtones. Des suggestions ont été faites pour relever les défis uniques du continuum du logement dans les milieux URN. Parmi ces défis, on compte la nécessité d'augmenter les espaces culturels en milieu urbain, d'accroître les services en milieu rural et de construire des logements adaptés aux conditions en milieu nordique.

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'il faut inclure dans la vision, certains participants ont dit que le logement doit être sûr, accessible, abordable, adapté à la culture, résistant à l'environnement, stable, de qualité convenable et sensible au genre. Le logement doit également comprendre des mesures de soutien qui se traduisent par des résultats durables.

¹ Veuillez noter que le First Nations Housing and Infrastructure Council (FNHIC) de la Colombie-Britannique a indiqué qu'il est préférable d'utiliser le terme « logement avec services de soutien » plutôt que « maison d'hébergement ».

Les participants ont dit que les principes directeurs de la Stratégie sont interreliés et pourraient englober ce qui suit :

- la reconnaissance et la mise en œuvre des droits de la personne, y compris le droit au logement, l'autodétermination, la responsabilité et la mobilité des droits;
- le logement en tant que fondement de tout;
- le logement qui s'inscrit dans l'esprit de la réconciliation;
- la justice, l'inclusion, l'équité, la proactivité et la réactivité;
- des relations solides, le respect et une élaboration conjointe;
- l'importance accordée au logement abordable et de qualité convenable qui adopte une vaste approche comprenant la culture, l'espace familial et le vieillissement chez soi;
- l'importance accordée à la sécurité, à la protection et à la défense des droits selon les principes de l'analyse comparative entre les sexes.

Les 10 thèmes suivants ont été les plus souvent suggérés comme solutions. On a fait appel au respect de la diversité entre les populations des Premières Nations et les populations inuites et métisses vivant en milieu URN, ainsi qu'entre les régions, et au sein de ces populations et de ces régions. Il y a aussi eu un appel à la reconnaissance du rôle important que joue le réseau de longue date de fournisseurs de logements et de services existants. Ces fournisseurs répondent aux besoins des Autochtones vivant dans les régions URN depuis des décennies et sont d'ardents défenseurs de l'établissement d'une Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN. Des solutions supplémentaires et de plus amples renseignements sont présentés au chapitre 5 du présent rapport.

1. Financement et accès aux capitaux – Un financement accru et uniforme à long terme (y compris le financement d'exploitation) est nécessaire. Le financement doit être équitable, fondé sur la population et les besoins, et indexé en fonction de l'éloignement.

2. Logements de taille convenable pour les populations vulnérables

– Il faut offrir davantage de logements de transition et de maisons d'hébergement, surtout pour les femmes, ainsi que d'autres solutions aux personnes qui ont les plus grands besoins.

3. Abordabilité – L'abordabilité est décrite comme une priorité clé. Les solutions possibles comprennent le contrôle des loyers, les subventions au loyer, les coopératives et les bureaux de location résidentielle. Les prêts sans intérêt, les prêts-subventions, les cautionnements de mise de fonds, les programmes de location avec option d'achat et davantage de sociétés de logement représentent aussi des solutions.

4. Logements sûrs de taille et de qualité convenables – Régler les problèmes liés à la sécurité, au surpeuplement, aux moisissures, au manque de financement d'exploitation, aux mauvaises réparations des logements, à l'efficacité énergétique, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

5. Services de soutien intégrés – Il faut offrir des programmes et des services de soutien intégrés, élargis et mieux adaptés à la culture.

6. Logements adaptés à la culture – Les options et la conception de logement doivent être adaptées à la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Elles doivent soutenir la sauvegarde et la revitalisation de la culture ainsi qu'un milieu de vie multigénérationnel et le vieillissement chez soi.

7. Navigateurs en matière de logement et centres de services – Ils aident les gens à obtenir un logement et leur transmettent de l'information sur les initiatives et les programmes de logement. Ils améliorent aussi les liens entre les interlocuteurs qui le souhaitent et leur Première Nation, leur établissement métis, leur territoire des STMGAA ou l'Inuit Nunangat.

8. Lutte contre la discrimination et le racisme – Il faut lutter contre le racisme, le sexisme, la transphobie et l'homophobie, l'âgisme et toutes les autres formes de discrimination envers les Autochtones.

9. Amélioration de l'éducation et des capacités –

Il faut offrir de la formation pour aménager, gérer et entretenir des logements, de même que pour administrer les programmes connexes et répondre à des appels de propositions. Il faut aussi proposer des programmes de littératie financière et des programmes à l'intention des propriétaires.

10. Données et recherches – L'accroissement de la collecte de données et de la recherche permettrait de prendre des décisions éclairées et de soutenir le financement fondé sur les besoins.

En ce qui concerne les modèles de gouvernance et de financement, les partenaires des Premières Nations ainsi que les partenaires inuits et métis s'attendent à ce que la Stratégie utilise des modèles de gouvernance qui respectent les relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne. Ils espèrent aussi qu'elle complétera les stratégies de logement actuelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis et respectera leurs propres processus de gouvernance, de prise de décisions et d'obligation de rendre des comptes à leurs citoyens, membres et bénéficiaires. Les partenaires ont également souligné que la Stratégie devrait respecter la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (la *Déclaration des Nations Unies*) et la Constitution du Canada. Deux partenaires ont suggéré que le financement soit directement proportionnel au pourcentage de membres des Premières Nations et de Métis vivant dans les milieux URN. Cependant, les partenaires inuits ont souligné que des discussions et des activités de mobilisation supplémentaires sont nécessaires pour éclairer les recommandations sur la Stratégie et le financement.

Par ailleurs, les séances de mobilisations des fournisseurs de services et de logements autochtones ont, de façon générale, évoqué l'importance d'une approche de la gouvernance axée sur les services. Les fournisseurs ont aussi remarqué leur rôle reconnu et de longue date au service des Autochtones dans les milieux URN ainsi que leurs mesures de gouvernance et de responsabilisation. Il a été suggéré qu'une coalition nationale agisse comme structure de gouvernance représentative et fournisse le financement de manière juste et équitable. Elle serait la voix de tous les Autochtones qui vivent loin de leur réserve, de leur établissement, de leur territoire des STMGAA ou de l'Inuit Nunangat. La *Déclaration des Nations Unies*, la transférabilité des droits et les données démographiques dans les milieux URN figurent parmi les justifications supplémentaires fournies. En général, les organisations appuyaient aussi un modèle de financement fondé sur les services. De nombreux partenaires ont parlé de la nécessité de répondre aux besoins régionaux, notamment ceux qui ont participé à l'activité de mobilisation dans le Nord. Ils ont indiqué que le processus devrait être divisé à l'échelle régionale et comprendre des fonds réservés pour les partenaires autochtones. Ils ont ajouté que le processus devrait être souple et fondé sur les besoins et la population.

Chapitre 2 – Contexte et processus de mobilisation

Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN

Beaucoup de travail a été accompli pour promouvoir la nécessité d'une Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN. Des gouvernements et organisations autochtones (dont des organisations de femmes autochtones), des comités de la Chambre des communes et des organismes de logement et de prestation de services autochtones non gouvernementaux ont publié des rapports qui fournissent des renseignements importants sur les enjeux.

Bon nombre de ces rapports révèlent d'importantes lacunes en matière de qualité, d'offre et d'abordabilité des logements pour les Autochtones vivant en milieu URN. Par exemple, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (Comité HUMA) a souligné que 57 % des ménages autochtones vivent dans une région métropolitaine de recensement et que le tiers des locataires autochtones éprouvent des besoins en matière de logement².

La Stratégie sur le logement et l'infrastructure connexe des Premières Nations de l'Assemblée des Premières Nations (APN) aborde ces lacunes :

« Les services de logement des Premières Nations ont toujours été fournis d'une manière fragmentée en fonction des compétences fédérales, provinciales, municipales et territoriales. Cela a causé une séparation entre la prestation des services de logement dans les réserves et en dehors de celles-ci en laissant de nombreux citoyens des Premières Nations tomber à travers les mailles du filet. [...] [L'un des objectifs est de] coordonner les systèmes de gouvernance du logement dans toutes les provinces et territoires afin de mieux servir les membres des Premières Nations qui vivent en dehors de leur communauté dans les régions urbaines, rurales et nordiques. »

² Comité HUMA.

Des recherches distinctes du Caucus sur le logement des Autochtones de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) et de la SCHL indiquent que le nombre de ménages autochtones ayant des besoins en matière de logement dans les milieux URN augmente en raison de la forte croissance démographique³ et du taux de migration urbaine :

« Le taux de migration urbaine a contribué à la nécessité de fournir des logements aux Autochtones en milieu urbain et rural [...]. Un certain nombre de facteurs déterminants influent sur la demande de services de logement par les Autochtones en milieu urbain, rural et nordique. Le profil démographique des Autochtones est important [...]. La croissance de la population autochtone vivant dans les centres urbains n'a cessé d'augmenter depuis 1961⁴. » [Traduction libre]

Le Comité HUMA s'est penché sur les taux élevés de besoins impérieux en matière de logement dans les régions « hors des réserves » :

« Selon les estimations du [directeur parlementaire du budget], le Canada compte 677 000 ménages autochtones hors réserve, dont 124 000 (18 %) avaient des besoins en logement en 2020. Les ménages autochtones hors réserve ont beau représenter moins de 5 % des ménages canadiens, les ménages autochtones hors réserve comptent pour 7 % des ménages ayant des besoins impérieux de logement. Les Inuits risquent davantage de se trouver dans cette situation, car la probabilité d'un ménage inuit d'avoir un besoin impérieux de logement est 2,4 fois supérieure à celle d'un ménage non autochtone. »

Nunavut Tunngavik Incorporated a indiqué que, selon le Recensement de 2021, « le pourcentage d'Inuits ayant des besoins impérieux en matière de logement qui vivent dans le Nord à l'extérieur de l'Inuit Nunangat est de 19,4 %, contre 7,2 % pour les non-Autochtones ». [Traduction libre]

Le Ralliement national des Métis (RNM) a mentionné dans son rapport de mobilisation sur le logement des Autochtones en milieu URN que « des contributions continues sont nécessaires pour lutter contre la tendance voulant que les Métis se retrouvent face à des options de logement inabordable ou de qualité et de taille non convenables ». [Traduction libre] Cette opinion a été reprise par la Fédération des Métis du Manitoba (FMM), qui a parlé des conditions de logement des Métis de la rivière Rouge dans son rapport de mobilisation :

« Au Manitoba, les Métis de la rivière Rouge sont toujours plus susceptibles de vivre dans des logements de qualité non convenable que la population non autochtone. Selon le Recensement de 2021, 10 % des Métis du Manitoba vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures, contre 5,7 % de la population non autochtone. » [Traduction libre]

Les gouvernements et organisations autochtones, y compris les fournisseurs de logements autochtones (fournisseurs de logements, innovateurs, navigateurs du secteur du logement et spécialistes de la prestation de services fondés sur la culture) ont beaucoup milité pour le logement des Autochtones en milieu URN et l'élaboration de la Stratégie. Les gouvernements et les organisations autochtones se dévouent depuis des décennies au logement et à l'offre de services intégrés aux Autochtones vivant en milieu URN.

³ SCHL, Statistiques sur les besoins en matière de logement – Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/indigenous/urban-rural-northern-indigenous-housing-strategy/urn-indigenous-housing-strategy-housing-need-fr.pdf?rev=b49b1708-eb07-4c7f-b6cc-b29ae6921aee>

⁴ https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2019/09/20190802-urn_indigenous_housing_final_report.aug26.2019.pdf (en anglais seulement)

En 2018, le Caucus sur le logement des Autochtones de l'ACHRU⁵ a élaboré une vision pour la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN. Celle-ci comprenait la création d'un Centre national du logement « pour les Autochtones, par les Autochtones », qui visait à éliminer l'écart dans les besoins impérieux de logement entre les ménages autochtones et non autochtones.

Dans sa déclaration présentée au Comité HUMA de 2020, le Congrès des Peuples Autochtones (CPA) recommandait « la création d'une stratégie de logement hors des réserves pour appuyer les programmes de logement communautaires dirigés par les Autochtones ». [Traduction libre] Il recommandait aussi « de soutenir les organisations d'Autochtones non inscrits qui vivent hors des réserves pour relier les personnes en situation d'itinérance, les aînés et les populations vulnérables aux services de logement appropriés ». [Traduction libre]

La lettre de mandat de 2021 de l'ancien ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion décrivait l'engagement du gouvernement de travailler avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN. La Stratégie serait distincte de la SNL mais complémentaire à celle-ci. De plus, elle serait appuyée par des investissements ciblés et créerait le tout premier Centre national du logement autochtone au Canada.

La Stratégie devrait compléter les trois stratégies de logement actuelles destinées aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits, le financement destiné aux STMGAA, ainsi que d'autres investissements dans le logement des Autochtones. L'intention est que la Stratégie réponde davantage aux besoins en matière de logement des Autochtones vivant en milieu URN.

Le budget de 2022 a annoncé 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, par l'entremise de la SCHL, pour l'élaboration conjointe et le lancement de la

Stratégie. Une partie de ce financement a été allouée à la SCHL pour appuyer les activités de mobilisation dirigées par des Autochtones. Cependant, la majorité a été attribuée à Services aux Autochtones Canada pour répondre à des besoins urgents et non comblés. Le 8 juin 2023, il a été annoncé que Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICHl) fournira le financement pour répondre à ces besoins dans le cadre d'un processus de proposition.

Le budget de 2023 proposait 4 milliards de dollars sur sept ans pour la mise en œuvre d'une Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN élaborée conjointement à compter de 2024-2025 (en plus du financement pour les besoins urgents et immédiats indiqué à la section précédente).

La SCHL a rédigé des documents thématiques qui résument les conclusions des rapports susmentionnés. Ils sont accessibles ici : **Besoins**⁶ | **Accès**⁷ | **Financement**⁸. La SCHL a également créé des feuillets d'information pour les régions URN, accessibles [ici](#)⁹.

Processus de mobilisation

En accord avec la lettre de mandat de 2021, la SCHL s'est engagée à adopter un processus inclusif. Elle a fourni du soutien pour les rassemblements dirigés par des partenaires autochtones, y compris les gouvernements autochtones, les STMGAA et les organisations autochtones nationales. Des fournisseurs de logements autochtones et des organisations de femmes autochtones ont aussi participé. La SCHL a appuyé les activités de mobilisation dans le Nord et le dialogue provincial et territorial.

Cette approche inclusive et multidimensionnelle de mobilisation a été conçue pour respecter les approches fondées sur les distinctions et les processus existants. Elle vise aussi à donner une voix aux fournisseurs de logements autochtones partout au Canada.

⁵ Le Caucus autochtone sur le logement de l'ACHRU a été mis sur pied en 2013 par les organisations membres de l'ACHRU dirigées par des Autochtones et au service des Autochtones. Celles-ci souhaitaient collaborer pour créer de meilleurs résultats en matière de logement pour les Autochtones partout au pays. Le Caucus se décrit ainsi : « L'organisme national représentant les fournisseurs de logements autochtones en milieu urbain, ruraux et dans le Nord de partout au Canada. Dans ces régions, les fournisseurs de logements "pour Autochtones en milieu urbain" et "pour les ruraux et les Autochtones" ont hébergé et soutenu les Autochtones depuis plus de 40 ans sans considération de leur ascendance, de leur origine ou de leur nation. »

⁶ <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/indigenous/urban-rural-northern-indigenous-housing-strategy/urn-indigenous-housing-strategy-housing-need-fr.pdf?rev=b49b1708-eb07-4c7f-b6cc-b29ae6921aee>

⁷ <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/indigenous/urban-rural-northern-indigenous-housing-strategy/urn-indigenous-housing-strategy-housing-access-fr.pdf?rev=b50f8fce-bc8c-407c-b1bc-be860414fe11>

⁸ <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/indigenous/urban-rural-northern-indigenous-housing-strategy/urn-indigenous-housing-strategy-housing-funding-fr.pdf?rev=6dacc8c6-3c0b-4b7f-ac42-11830549dc28>

⁹ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement/financement-du-logement-des-autochtones/strategie-logement-urbain-rural-nord-autochtone>

Le but de la mobilisation était de solliciter des points de vue sur la Stratégie entre janvier et avril 2023. La mobilisation comprenait des discussions sur les éléments de la Stratégie, comme la portée, la vision à long terme du logement des Autochtones en milieu URN au Canada, les principes directeurs, les domaines prioritaires, la prestation et les modèles de gouvernance. On y a également sollicité des points de vue sur les sous-populations dont les besoins sont les plus criants et sur toute considération particulière liée aux priorités et aux besoins en matière de logement en milieu URN, ainsi que sur les solutions possibles.

Participants

La SCHL a appuyé les gouvernements, les organisations et d'autres partenaires autochtones, y compris les fournisseurs de logements autochtones, dans la réalisation de leurs propres activités de mobilisation (voir la liste complète des partenaires, des activités de mobilisation, des réunions et des séances d'information à l'annexe A). En ont résulté différentes approches de mobilisation, notamment les suivantes :

- Des activités de mobilisation des Premières Nations, des Inuits et des Métis dirigées par l'APN et ses organismes régionaux, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le RNM, la FMM, le Metis Settlement General Council et les STMGAA intéressés, y compris le Conseil tribal des Gwich'in.
- D'autres activités de mobilisation sur le logement des Autochtones en milieu URN ont été menées par des organisations autochtones et des fournisseurs de logements autochtones, notamment le CPA, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et NICH.
- Un appel d'idées et de déclarations écrites par l'entremise du site Web de la SCHL a été lancé afin de recueillir des points de vue sur l'élaboration conjointe de la Stratégie. Le sondage public a pris fin le 31 mars 2023, et 80 % des répondants se sont identifiés comme personnes autochtones. Une entreprise indépendante a préparé un résumé des commentaires formulés à l'issue du sondage.
- Des déclarations écrites supplémentaires de la First Nations of Maa-nulth Treaty Society, de Pauktuutit Inuit Women of Canada, de l'Ontario Native Women's Association (ONWA), de l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) (sans soutien financier de la SCHL).

- Une activité de mobilisation dans le Nord dirigée par Gúnta, une société d'experts-conseils autochtone établie à Whitehorse, pour refléter les réalités du Nord.

La SCHL a également rencontré les provinces et les territoires (PT) dans le cadre du Forum fédéral-provincial-territorial sur le logement et de son Groupe de travail sur le logement des Autochtones en milieu URN et a tenu des séances d'échange de renseignements avec les PT. De plus, la SCHL a tenu des réunions bilatérales avec les PT au début de 2023 pour transmettre de l'information sur l'état du logement des Autochtones en milieu URN. Ce fut l'occasion d'envisager les possibilités de collaboration à l'avenir pour soutenir les partenaires autochtones.

La SCHL a conçu des questions d'orientation courantes pour stimuler la discussion lors des activités de mobilisation dirigées par les Autochtones. Certains partenaires autochtones les ont modifiées en fonction de leur situation et pour mieux répondre à leurs besoins.

Séances de mobilisation et rapports sommaires : De janvier à mars 2023, 40 séances de mobilisation virtuelles et en personne dirigées par des Autochtones ont eu lieu. Quatre partenaires ont mené des sondages en ligne et 14 rapports écrits ont été reçus à la suite des séances de mobilisation. Plus de 6 000 personnes ont participé au processus global de mobilisation. De plus, des efforts de liaison ont été déployés auprès des STMGAA, notamment deux séances d'information, cinq réunions bilatérales et une présentation.

Sondage en ligne de la SCHL : Le sondage en ligne visait à recueillir des idées sur une vision à long terme du logement dans les régions URN au Canada. Il avait aussi pour but de déterminer les domaines prioritaires et les investissements nécessaires et de trouver des solutions. Le sondage a permis de recueillir 962 réponses et cinq déclarations écrites.

De nombreux partenaires estiment qu'il faut une mobilisation accrue et continue. Ils ont également souligné qu'un engagement supplémentaire démontrerait une volonté d'élaboration conjointe et des efforts de réconciliation plus vastes. Certains ont également souligné que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre la portée du besoin et des solutions possibles.

Chapitre 3 – Ce que nous avons entendu

Les sections qui suivent présentent les points saillants des principaux thèmes, des renseignements et des commentaires reçus à la suite des consultations. Il est important de noter que certains partenaires se sont concentrés sur des domaines prioritaires précis et n'ont pas nécessairement répondu à toutes les questions. De plus, lorsqu'il est disponible, un résumé par région géographique est fourni. Toutefois, certains rapports ne comprenaient pas de ventilation par région URN ou ils donnaient une ventilation seulement pour certaines questions.

Les réponses au sondage en ligne mené par la SCHL ont été intégrées aux faits saillants, aux renseignements et à la rétroaction ci-dessous.

Dans l'ensemble, les participants étaient largement d'accord quant aux obstacles, au continuum du logement, à la vision, aux principes directeurs et aux objectifs, aux priorités, aux solutions ainsi qu'aux partenariats. Cependant, les partenaires des Premières Nations, inuits et métis et les fournisseurs de logements autochtones avaient des points de vue différents en ce qui concerne les modèles possibles de financement et de gouvernance.

Obstacles

De façon générale, il y a eu consensus sur l'existence de nombreux obstacles, de même que sur le fait que tous les Autochtones ont longtemps été privés de l'accès à un logement de qualité convenable. Il faut noter que même si les activités de mobilisation portaient sur les besoins des Autochtones en matière de logement en milieu URN, de nombreux partenaires ont parlé des liens entre les défis rencontrés en milieu URN et ceux présents dans les réserves, les établissements, les régions des STMGAA et l'Inuit Nunangat.

Pour les Premières Nations, la construction hors des réserves est plus onéreuse, car il faut alors payer des taxes sur tous les matériaux utilisés et la main-d'œuvre engagée. Si l'on veut construire dans une région rurale ou éloignée, le coût est encore plus élevé, car il faut ajouter des frais tels que les coûts de transport.

Les projets d'aménagement dans les régions rurales peuvent causer d'importantes perturbations, comme l'augmentation de la pollution, l'afflux de travailleurs extérieurs à la région et la hausse de la consommation d'alcool et de drogues. Cette situation suscite à son tour des inquiétudes quant à la sécurité des femmes et des filles autochtones.

Dans le cas des Premières Nations visées par un traité, les participants ont souligné que le droit au logement garanti par le traité n'a pas été respecté. Le Canada n'a pas fourni de logements de qualité convenable aux membres des Premières Nations, que ce soit dans les réserves ou hors des réserves. Les problèmes tels que le surpeuplement, la moisissure et les mauvaises réparations des logements après des catastrophes naturelles ont une incidence sur la santé. De plus, les obstacles dans les réserves peuvent pousser les membres des Premières Nations à s'établir hors des réserves.

Selon l'ITK, le manque d'accès à des logements appropriés et abordables constitue une crise nationale dans l'Inuit Nunangat. Il y a peu ou pas de mesures de soutien au logement propres aux Inuits pour les Inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Malheureusement, les données nationales et régionales sur leurs besoins en matière de logement font cruellement défaut.

Le coût élevé de la vie associé à des niveaux de revenu inadéquats figure parmi les autres obstacles relevés tout au long des activités de mobilisation. Les populations autochtones sont jeunes et aux prises avec un manque de logements abordables. La privatisation et la crise du coût de la vie peuvent entraîner un comportement abusif, notamment des expulsions et une augmentation des loyers. Souvent exploités par des propriétaires sans scrupules, les logements les moins chers ne sont pas entretenus, ce qui conduit à des problèmes de santé. Les coûts de rénovation et d'entretien des logements constituent un facteur de stress financier majeur. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il s'agit de recourir à des professionnels de l'entretien pour traiter les problèmes fréquents comme la moisissure. Autre point, bon nombre de personnes ont indiqué que leur logement actuel est trop éloigné du travail et des commerces et services de proximité, ce qui représente un autre fardeau financier.

Les Autochtones ont été contraints de vivre dans des quartiers et des conditions non sécuritaires. On a souligné que les logements sociaux et les logements locatifs privés qui sont abordables se trouvent souvent dans des quartiers où l'accès aux services est limité et à proximité de planques, d'activités liées aux gangs et de trafiquants. Les femmes autochtones souffrent d'un manque général d'espaces sûrs. De plus, les logements et les infrastructures de taille ou de qualité non convenables (moisissure, surpeuplement, logements mal construits, etc.) exposent les gens à des problèmes de santé.

Il existe aussi des défis propres au Nord. Ces défis particuliers créent d'autres obstacles qui influent sur le logement et la prestation de services d'une manière inclusive, souple et adaptée à la culture. Bien que cette région du Canada compte certains des revenus médians et moyens les plus élevés du pays, le coût de la vie et les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont également parmi les plus hauts à l'échelle nationale. Ces problèmes s'ajoutent à la dispersion de petites populations sur de vastes étendues géographiques.

Le climat du Nord crée des défis environnementaux uniques. Par exemple, le dégel du pergélisol peut faire glisser et s'effondrer les habitations ou endommager leurs fondations. Le cycle de gel/dégel crée aussi des problèmes de pourriture et de moisissure dans les logements; ces problèmes sont exacerbés par un manque de ventilation.

L'assurance n'est pas accessible. Dans bien des cas, il est tout simplement impossible d'obtenir un contrat d'assurance ou alors à des prix prohibitifs. Les compagnies d'assurance exigent par exemple des bornes d'incendie, mais celles-ci sont inexistantes dans de nombreuses communautés, ce qui entraîne souvent un refus d'assurance.

Certaines politiques des régimes territoriaux actuels relatifs au logement empêchent les gens d'accéder à un logement. Par exemple, les formules pour l'admissibilité au logement n'ont pas été mises à jour afin de tenir compte des prix actuels du marché de l'habitation et du revenu nécessaire pour accéder à un logement sur le marché privé. Ainsi, les gens ne répondent pas aux critères dès lors qu'ils ont un petit revenu. Ils sont alors contraints de se tourner vers le libre marché, qu'ils n'ont pas les moyens de se payer. Le gouvernement a éliminé des programmes et des mesures de soutien qui profitaient aux Autochtones du Nord, comme les programmes de réparations d'urgence.

Pauktuutit a dressé la liste des maisons d'hébergement destinées spécialement aux femmes inuites et elle est très courte. Des maisons d'hébergement sont offertes uniquement dans 17 des 52 communautés de l'Inuit Nunangat. De plus, on note une absence complète de maisons d'hébergement pour les Inuites en milieu urbain.

Continuum du logement

Au sujet des solutions, les partenaires ont indiqué que tout le continuum du logement devrait être couvert et qu'il faudrait fournir des logements sûrs, abordables et de qualité convenable pour assurer le mieux-être et la croissance. Il s'agit notamment de donner rapidement accès à des logements plus nombreux et plus variés du point de vue du type et de la taille, et d'offrir une plus grande intégration des services.

Les participants ont surtout souligné le besoin d'hébergement d'urgence, de logements de transition, de mesures de soutien et de services. Ils réclament un accès accru à des logements locatifs abordables, à des coopératives d'habitation et à des programmes de location avec option d'achat. Ils ont également mentionné le besoin d'accéder à la propriété, peu importe où une personne choisit de vivre. Il existe aussi un besoin de logements qui tiennent compte de la diversité des besoins et des tailles des ménages, comme les aînés, les personnes seules, les étudiants et les familles. Il faut aussi des logements qui respectent les réalités régionales ou géographiques.

Un accent accru a été mis sur la réponse au besoin de logements avec services de soutien et services intégrés pour : les aînés, les enfants pris en charge et n'ayant plus accès aux services à l'enfance, les familles ayant affaire au système de protection de l'enfance, les étudiants qui ont besoin de logements abordables sûrs, les femmes et les enfants autochtones fuyant la violence et qui sortent d'une situation de traite des personnes, les personnes handicapées, les personnes 2ELGBTQQIA+, les personnes sans logement ou en situation d'itinérance, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les personnes qui sortent du système de justice et ont un casier judiciaire ainsi que les personnes qui font face à des catastrophes naturelles et à des changements climatiques.

On a manifesté un intérêt envers une approche qui permettrait à une personne de passer d'un programme à l'autre, lorsque c'est possible ou nécessaire. Une telle approche élargie pourrait soutenir davantage les expériences et les réalités vécues par les Autochtones. Il faut également repenser le continuum du logement pour reconnaître qu'il n'est pas nécessairement linéaire. L'ONWA a indiqué que « le parcours d'une personne dans le continuum du logement n'est pas linéaire et qu'elle peut se trouver à différents niveaux de besoin ou d'urgence selon sa situation actuelle ». [Traduction libre]

La Wheelhouse

« Grâce aux commentaires des parties prenantes autochtones, la Ville de Kelowna a élaboré le modèle *Wheelhouse* pour orienter sa stratégie sur le logement. Ce modèle fait la promotion de l'équité et de l'inclusion, en reconnaissant que le logement doit refléter divers besoins, tant socioéconomiques que démographiques, et que les gens peuvent se déplacer au sein de la *Wheelhouse* toute leur vie. En tant que cadre conceptuel général, cette approche globale appuie l'exploration de corrélations entre les indicateurs du logement et les indicateurs socioéconomiques. » [Traduction libre] – CPA

Le continuum devrait comprendre des services communautaires complets qui intègrent le logement comme un élément essentiel du sentiment de bien-être d'une personne. Dans ce contexte, il faut aussi reconnaître le lien avec les déterminants sociaux de la santé. Ces facteurs déterminants comprennent des éléments physiques, spirituels et émotionnels, comme la santé, l'éducation, l'emploi, l'alphabétisation, les liens et la transmission de la culture, y compris les langues autochtones.

L'AFAC a fourni des détails supplémentaires sur la signification du chez-soi et de l'itinérance spirituelle :

« Si le cadre stratégique en matière du logement est fondé sur les idéaux occidentaux du droit à la propriété privée et de l'accès à la propriété, les perspectives autochtones quant au "chez-soi" doivent servir de fondement à l'élaboration conjointe d'une stratégie de logement autochtone [en milieu URN]. Le "chez-soi" n'est pas nécessairement rattaché à un bâtiment; il est plutôt rattaché à des soutiens sociaux et familiaux [...]. Dans tous les cas, il est évident que les relations avec les membres de la famille et la terre jouent pour plusieurs un rôle central dans la création d'une expérience du "chez-soi". Perreault et coll. (2020) décrivent le chez-soi comme « un sentiment de "connectivité", notamment avec la "terre" et la "collectivité" [...]. Il est plutôt question d'une séparation des terres traditionnelles, de la famille et de la collectivité, qui peut engendrer un sentiment de déconnexion décrit au mieux par une "itinérance spirituelle" [...]. Peu importe l'emplacement géographique ou la forme physique, le "chez-soi" est un environnement et une expérience créée par l'intermédiaire d'interactions sociales et de pratiques culturelles. »

Le continuum devrait aussi comprendre de nouveaux types de logements et de l'aide à la réparation et à la protection des logements existants, et offrir un soutien direct au logement locatif. En outre, il devrait faciliter l'accession à la propriété, notamment en améliorant l'accès aux capitaux pour remédier au manque de financement. Le logement devrait être situé près des services courants, comme les épiceries, les services médicaux, les garderies ainsi que les possibilités d'emploi et d'éducation. Il est particulièrement important d'offrir aux aînés des logements sûrs et abordables à proximité des services essentiels.

Selon le CPA : « Une approche globale qui tient compte de l'ensemble du continuum des besoins en matière de logement est nécessaire pour répondre aux divers besoins des Autochtones vivant dans les régions urbaines et rurales. De plus, des services et programmes communautaires pour les Autochtones devraient être inclus dans les modèles de financement permanents afin de veiller à l'élimination des obstacles systémiques auxquels les peuples autochtones sont confrontés et à l'atteinte de l'ensemble du continuum du bien-être. »

Chapitre 4 – Vision et principes directeurs

Vision

On a estimé que la vision devrait être confirmée par un engagement supplémentaire, mais pour les partenaires qui ont proposé une vision, ils se sont entendus sur le fait que le logement doit être sûr, accessible, abordable, de taille et de qualité convenables, sensible au genre et adapté à la culture. Des commentaires supplémentaires qui portent sur la résilience environnementale, la stabilité (sécurité d'occupation) et les services de soutien ont été formulés.

Principes directeurs

De même, les partenaires semblent s'entendre sur les principes directeurs de la Stratégie, dont bon nombre sont interreliés. Plusieurs d'entre eux ont mentionné la nécessité d'une approche du logement abordable axée sur les droits, juste, inclusive, équitable et qui offre un environnement propice à la santé et à la réussite.

- **Reconnaissance et mise en œuvre des droits de la personne et approche axée sur les droits pour un logement sûr, abordable** – Avoir un logement est un droit de la personne. La Stratégie doit être guidée par la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (notamment les articles 18, 19, 21 et 23), la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. De plus, la Stratégie doit respecter les politiques et les cadres existants, comme la Politique sur l'Inuit Nunangat et le Plan d'action du Canada pour la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies* dans le cadre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Comme l'ont révélé les activités de mobilisation avec la Nation dénée ainsi qu'avec les Premières Nations

du Canada atlantique et de la Saskatchewan, une approche axée sur les droits doit inclure un droit issu d'un traité pour les Premières Nations signataires de traités. Ce principe comprend l'autodétermination, la responsabilité¹⁰ et le contrôle par les Autochtones. De nombreux partenaires ont indiqué que le logement doit être compris comme une composante intégrante de l'autonomie gouvernementale et de l'autodétermination. En outre, l'ONWA a recommandé une mesure législative sur l'obligation de prêter assistance, qui adopte une approche axée sur les droits de la personne pour la prévention de l'itinérance et la stabilité du logement. Les stratégies de logement doivent être dirigées et éclairées par les Autochtones, y compris la prise de décisions, la planification et la mise en œuvre. Les Autochtones obtiendraient ainsi une responsabilité, une capacité et un contrôle accru, notamment en ce qui a trait au contrôle du financement.

- **Le logement est le fondement de tout** – Un logement sûr et permanent aide les gens à être en sécurité, en santé et à réussir. La consultation dans le Nord a révélé ce qui suit : « Il faut repenser le logement, non seulement pour le voir comme un bien ou une infrastructure, mais aussi comme un milieu favorisant le mieux-être, une porte d'entrée vers les services, un lien avec la communauté et un sentiment d'appartenance. C'est vraiment le fondement de la vie. » [Traduction libre] La position de l'ONWA est celle de la « "sécurité avant tout" pour les femmes autochtones – la sécurité et le mieux-être sont le fondement de tout, y compris le logement. Les femmes autochtones ne peuvent pas conserver un logement si elles ne sont pas en sécurité ou ne vont pas bien ». [Traduction libre]

¹⁰ Les droits comportent des obligations correspondantes. De plus, l'article 35 de la Déclaration des Nations Unies stipule que « les peuples autochtones ont le droit de déterminer les responsabilités des individus envers leur communauté ».

- **Le logement dans un esprit de réconciliation –**

Selon l'Aboriginal Housing and Management Association, les programmes de logement doivent être élaborés en collaboration avec les Autochtones pour faire progresser le processus de réconciliation. L'AFAC a indiqué ce qui suit : « Dans un contexte où le Canada poursuit ses efforts de vérité et de réconciliation avec les peuples autochtones, l'approche de la Stratégie [...] doit rester politiquement souple et sensible en suivant l'évolution du processus de réconciliation. L'approche doit mettre l'accent sur une élaboration conjointe respectueuse, anti-oppressive et mutuellement bénéfique. »

Les Premières Nations Maa-nulth, en tant que nations signataires de traités autonomes, croient que toute discussion doit être encadrée par trois principes fondamentaux Nuu-chah-nulth qui constituent la base de la relation entre les Maa-nulth et le monde :

?iisaak – le plus grand respect;

hišuk c?awak – l'interrelation d'une chose ou « tout est un »;

?uu?aluk – prendre soin du monde.

- Une approche **d'analyse comparative entre les sexes pour les Autochtones** qui reconnaît les besoins uniques des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ainsi que les obstacles auxquels elles font face en raison de leurs identités intersectionnelles – L'ONWA a indiqué que les femmes autochtones sont les expertes de leur propre vie et des enjeux qui les touchent. À ce titre, elles et les organisations qui les représentent doivent être mobilisées et leur opinion doit être incluse dans le cadre des politiques et des lois qui les touchent ainsi que des programmes et des services auxquels elles ont accès. De plus, il y a aussi beaucoup de diversité parmi les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Comme l'a souligné Pauktuutit, un « cadre d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) propre aux Inuits [devrait être utilisé] comme outil de politique et de recherche. Il permettrait d'intégrer pleinement une approche intersectionnelle pour comprendre les nombreux facteurs personnels, psychosociaux, économiques et politiques qui façonnent les réalités vécues par les femmes et les filles inuites ainsi que les Inuits de diverses identités de genre qui vivent dans l'Inuit Nunangat et à l'extérieur. Le cadre exige un profond respect de la culture distincte des Inuits, ainsi que des valeurs et des principes qui sous-tendent l'Inuit Qaujimajatuqangit, et une vision inuite du monde ». [Traduction libre]

- **Mobilité des droits** – La séance de mobilisation du CPA a permis de souligner que le droit à la liberté de circulation est extrêmement important. Le droit à un logement sûr et abordable doit être respecté partout où les personnes et les familles vivent. À ce sujet, le CPA a noté ce qui suit : « La prestation des programmes et des services de logement doit demeurer sensible aux réalités et aux exigences des populations urbaines, rurales et nordiques. » [Traduction libre]
- **Approche juste, équitable et inclusive** – Les participants à la séance de mobilisation du Canada atlantique, organisée par l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat, ont fait remarquer que la Stratégie ne devrait pas comprendre d'étiquettes (c.-à-d. ne plus utiliser les termes « dans les réserves » et « hors des réserves »). Les logements doivent être fournis de façon équitable et globale.
- **Sécurité, protection et défense des droits** – Il faut veiller à ce que les Autochtones soient protégés contre les propriétaires-bailleurs, le racisme, la discrimination et les conditions dangereuses dans les logements. Le respect de la diversité, de l'intersectionnalité et de l'inclusion est important pour créer des stratégies de logement qui répondent aux besoins et aux expériences uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ce respect doit également être montré aux aînés, aux jeunes, aux personnes handicapées, aux femmes, aux personnes 2ELGBTQQIA+ ainsi

qu'aux personnes qui sortent du système de justice, qui cessent de bénéficier des services de protection de l'enfance, qui fuient la violence familiale ou qui sortent d'une situation de traite des personnes. L'ONWA recommande que la priorité soit accordée au logement pour les femmes autochtones qui fuient la violence et qui sortent d'une situation de traite des personnes.

- **Établissement de relations, respect et élaboration conjointe** – Beaucoup de partenaires ont mentionné la nécessité des partenariats, d'une bonne communication, d'une transparence et d'une mobilisation. On estime que la Stratégie devrait être élaborée dans le cadre d'un processus ouvert et transparent avec la participation de tous les intervenants. Ainsi, tous les ordres de gouvernement devraient discuter avec les peuples autochtones et participer au processus du début à la fin. Il a été déclaré que les partenaires autochtones devraient établir un lien, se respecter les uns les autres et soutenir l'autodétermination et la souveraineté autochtones.
- **Proactivité et réactivité** – La Stratégie doit tenir compte des différences entre les régions et les milieux géographiques, et s'adapter aux différents besoins. Par exemple, les environnements de soutien ont été décrits comme étant peu restrictifs, offrant une certaine souplesse qui permet de répondre aux besoins en matière de logement des gens « là où ils en sont ».
- **Lien avec la maison** – Selon l'AFAC, le « lien avec la maison » est un aspect important pour les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes de diverses identités de genre autochtones. « Le lien avec la maison commence par un fort sentiment d'appartenance. » La famille constitue normalement une source immédiate d'appartenance, suivie de la culture, puis des liens avec la terre, ce qui comprend les rivières, les montagnes, les terres de réserve et des emplacements géographiques particuliers. Un sentiment d'appartenance est renforcé grâce aux cérémonies, aux médecines et aux aliments traditionnels et aux pratiques culturelles qui font partie de la vie quotidienne dans les communautés autochtones. « Le lien avec la maison augmente avec le sens d'appartenance. » Il arrive que les Autochtones soient déplacés ou qu'ils doivent vivre loin de leur communauté d'origine. Des efforts doivent alors être déployés pour leur offrir des mesures de soutien et des services intégrés adaptés à la culture ainsi que de nouveaux liens communautaires. Ainsi, l'objectif est de recréer un sentiment de lien avec la maison.

Chapitre 5 – Priorités et solutions clés

Au cours des activités de mobilisation, les participants ont été invités à cerner les obstacles actuels et potentiels au logement et à proposer des solutions pour les surmonter. Certains ont indiqué comment la Stratégie pourrait offrir des solutions. Une fois de plus, les participants se sont généralement entendus sur des solutions pour éliminer les obstacles. De vastes différences existent au sein des milieux URN et entre eux partout au pays¹¹, mais aussi entre les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse, ainsi qu'au sein de ces populations. Chaque distinction et chaque emplacement présentent un ensemble unique de défis et d'obstacles. Par conséquent, la Stratégie doit reconnaître et prendre en compte d'autres formes de diversité et ne pas tenter de forcer les Autochtones à adopter une stratégie globale unique.

Malgré les différences et la diversité des partenaires, 10 thèmes et priorités clés ont été déterminés :

1. Financement et accès aux capitaux
2. Logements de taille convenable pour les populations vulnérables
3. Abordabilité
4. Logements sûrs de taille et de qualité convenables
5. Services de soutien intégrés
6. Logements adaptés à la culture
7. Navigateurs en matière de logement et centres de services
8. Lutte contre le racisme et la discrimination
9. Amélioration de l'éducation et des capacités
10. Données et recherche

1. Financement et accès aux capitaux

Certains partenaires ont fait remarquer que les gouvernements canadiens sont responsables de perpétuer les crises du logement dans les milieux URN. Ils doivent donc reconnaître leurs obligations de financer le logement et les infrastructures au moyen d'une approche responsable à long terme. Un modèle de financement uniforme et fiable permettrait de surmonter bon nombre des obstacles relevés et de mettre en œuvre les solutions proposées. Par exemple, la MMF et le FNHC de la Colombie-Britannique ont indiqué avoir de nombreux ensembles résidentiels prêts à être mis en chantier rapidement.

L'augmentation du financement doit être l'un des principaux objectifs, avec un accent sur des options de financement durable et des pratiques de construction financièrement durables. Les systèmes de financement doivent être modifiés pour être souples et réceptifs afin de répondre aux besoins variés des Premières Nations, des Inuits et des Métis vivant en milieux URN. Ces systèmes englobent le financement fondé sur la population et les facteurs liés à l'inflation, aux coûts du logement dans le Nord (comme le fait d'être indexé en fonction de l'éloignement) et à l'égalité. Le FNHC de la Colombie-Britannique a souligné que « la Colombie-Britannique a clairement besoin d'un système global de prise en charge du logement dans l'ensemble de la province, car le processus actuel est fragmenté ». [Traduction libre]

Les partenaires doivent être en mesure d'accéder aux fonds d'autant de sources différentes que possible, y compris leurs propres sources de revenus, et ne devraient pas être pénalisés lorsqu'ils le font. La possibilité de tirer parti de fonds d'une multitude de sources permettrait d'optimiser les ressources. Une réduction des temps d'attente entre la présentation d'une demande et le financement réel s'impose également.

¹¹ Par exemple, le CPA a souligné que des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits vivent dans leurs diverses communautés partout au pays.

Les communautés autochtones ont ressenti les effets durables de la crise du logement. Cette expérience vécue leur a permis d'envisager une voie à suivre pour améliorer leurs résultats en matière de logement. Pour apporter ces changements, les organisations autochtones doivent avoir accès à des contributions financières qui ne sont pas limitées par des échéances irréalistes. Ces contributions doivent offrir la souplesse nécessaire pour s'attaquer à la crise de longue date. Les activités de mobilisation du CPA ont également mis en lumière le besoin de ressources supplémentaires : « Les programmes de financement sont souvent à court terme. Ils ne fournissent pas les ressources adéquates aux communautés autochtones urbaines et rurales pour remédier aux disparités actuelles et répondre au besoin continu de logements appropriés et abordables, et de services connexes. Moins d'Autochtones verront leurs besoins de logement comblés sans financement spécialement consacré aux besoins des personnes et des familles autochtones hors des réserves. » [Traduction libre]

Accroître l'accès aux capitaux : De nombreux rapports ont souligné la nécessité d'un accès accru aux capitaux. Les partenaires ont également mentionné qu'il faudrait autoriser le co investissement avec des entreprises privées. Les secteurs de l'APN qui s'occupent du logement et de l'itinérance ainsi que de l'infrastructure ont récemment exploré des moyens de réunir des capitaux dans le cadre de partenariats avec des institutions financières des Premières Nations en vue d'émettre des obligations spéciales. On espère que l'annonce des politiques dans le budget de 2023 qui offrent aux Premières Nations l'occasion d'acquiescer des participations dans des projets d'infrastructure dans lesquels la Banque de l'infrastructure du Canada investit aidera à amasser des capitaux.

Selon l'APN, un accès accru aux capitaux assuré par des initiatives, comme les obligations spéciales, contribuerait à « atténuer la pression sur le logement hors des réserves. Il permettrait d'augmenter le parc de logements dans les réserves et d'offrir des possibilités de logement aux personnes qui souhaitent retourner vivre dans leur réserve. » [Traduction libre]

Processus et programmes : Les processus en place ralentissent l'avancement et le succès véritables et doivent être simplifiés. De plus, ils doivent être axés sur la souplesse : ils ne doivent pas être prescriptifs, adopter une approche universelle ni être liés à des échéances irréalistes ou à des critères de programme qui ne fonctionnent pas. Il faut que les programmes soient conçus de manière à offrir un financement plus équitable (comme un modèle d'allocation proportionnelle plutôt que des propositions fondées sur les demandes). Tout programme de financement, comme l'Initiative pour la création rapide de logements, doit être mieux planifié et prévoir des délais plus longs (c.-à-d. des ententes de 10 ans au lieu de seulement 1 ou 2 ans). Les partenaires croient que le gouvernement fédéral devrait travailler en étroite collaboration avec les municipalités pour accélérer la résolution des questions liées aux règlements et aux processus de zonage. Les délais bureaucratiques pour obtenir les approbations de logement sont longs. Ils peuvent (comme ils l'ont d'ailleurs fait) entraîner l'échec d'ensembles résidentiels en raison de l'augmentation des coûts et de la diminution des mesures incitatives pour les fournisseurs de logements pendant l'attente des approbations.

2. Logements de taille convenable pour les populations vulnérables

L'objectif selon lequel chaque Autochtone doit être en sécurité relativement à ses conditions de logement demeure une priorité élevée. Toutefois, certains groupes sont plus vulnérables que d'autres et doivent avoir priorité.

Selon l'ITK, la « Stratégie est l'occasion de renforcer les engagements existants et les appels à l'action (p. ex., le Plan d'action national inuit sur la disparition et les assassinats de femmes et de filles inuites et de personnes 2SLGBTQQA+, les maisons d'hébergement et les mesures de logement pour les personnes 2SLGBTQQA+). Elle peut répondre aux besoins des Inuits les plus vulnérables, notamment les femmes, les filles, les enfants, les personnes de diverses identités de genre, les aînés et les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou physique, y compris des incapacités ». [Traduction libre]

L'ITK a également indiqué ce qui suit : « Il faut bonifier les mesures de soutien et les programmes socioéconomiques pour améliorer la santé et le bien-être des Inuits et aider les Inuits en milieu URN à accéder à des logements sûrs et abordables et à y demeurer. Les stratégies futures devraient aborder précisément les facteurs de risque qui contribuent à l'itinérance et accroître les occasions d'améliorer l'expérience en matière de logement des Inuits vivant en milieu URN. » [Traduction libre] Le sujet de l'itinérance a été repris par l'ONWA : « Un élément clé que devrait inclure la Stratégie est le soutien axé sur la prévention. Il aide les ménages à risque de se trouver en situation d'itinérance (ou de perdre leur logement) à conserver leur logement, peu importe l'endroit où ils se trouvent dans le continuum du logement vers l'accession à la propriété. » [Traduction libre]

Les participants ont indiqué que le plus grand besoin est simplement de loger les gens. L'AFAC a mentionné les modèles de type Logement d'abord comme solution potentielle et a suggéré que « le succès des approches Logement d'abord pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, transgenres et de genre diversifié+ autochtones est attribuable à un accès à des réseaux d'amitié et culturels, ainsi qu'à un environnement qui favorise la guérison ». Le FNHC de la Colombie-Britannique a recommandé que les personnes dans le besoin soient immédiatement placées dans des immeubles existants, comme des hôtels, des motels et des immeubles d'appartements non autochtones sûrs. À court terme, il faudrait mettre l'accent sur les logements d'urgence pour les personnes les plus vulnérables, comme un investissement dans les structures existantes qui peuvent être mises à disposition rapidement (par opposition à la construction de logements). On a également mentionné qu'il faut augmenter le personnel pour se concentrer sur les populations prioritaires, comme le personnel attiré aux personnes sans logement ou en situation d'itinérance et aux jeunes en famille d'accueil.

Les **modèles Logement d'abord** comprennent le programme Nikihk Housing de la First Bent Arrow Traditional Healing Society, en partenariat avec Homeward Trust, à Edmonton, en Alberta. En Colombie-Britannique, le programme Vivian soutient les femmes qui se remettent d'actes de violence, de problèmes de santé mentale ou d'une dépendance.

Les partenaires autochtones ont indiqué que la priorité devrait être accordée aux initiatives de soutien aux personnes qui ont les plus grands besoins. L'intersectionnalité est importante, car les personnes qui ont les plus grands besoins peuvent appartenir à plusieurs populations, comme il est démontré ci-dessous :

- **Jeunes** – De nombreux partenaires ont mentionné la nécessité d'offrir du soutien aux étudiants, aux jeunes qui déménagent dans les grands centres et à ceux n'ayant plus accès aux services à l'enfance en raison de leur âge.
- **Aînés** – Les aînés ont besoin de mesures de soutien et de logements à long terme accessibles et adaptés à leur culture. Certains partenaires ont mentionné que l'approche privilégiée consiste en des familles multigénérationnelles qui vivent ensemble plutôt que des aînés qui vivent séparés dans un établissement. Un espace de taille convenable pour les familles multigénérationnelles est essentiel. Les services de santé et de mieux-être doivent être mieux intégrés au logement, et il faut de meilleurs accès aux espaces culturels, familiaux et communautaires.
- **Femmes et filles** – Elles ont besoin d'espaces de transition protégés contre la violence, et qui favorisent la guérison. On a aussi proposé davantage de programmes comme Nouveau Départ pour prévenir une vulnérabilité accrue. Les femmes autochtones ont besoin d'un soutien spécialisé. Il peut s'agir de maisons d'hébergement, d'un accès d'urgence à des espaces sûrs et de mesures de soutien immédiates pour prévenir l'exploitation, la violence, la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et les cas de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées.

- **Personnes 2ELGBTQQIA+** – On doit mettre l'accent avant tout sur la sécurité chez soi et dans la communauté, en particulier la protection contre la violence et la discrimination. Le soutien peut commencer par l'obtention de logements permanents ou, à tout le moins, de logements de transition adaptés à la communauté 2ELGBTQQIA+. De tels logements protègent l'intimité et excluent les pratiques binaires fondées sur le sexe (comme les formulaires d'admission ainsi que la séparation des lieux où dormir et des salles de bains). Il est également important d'assurer l'intimité et d'offrir un espace convenable aux personnes transgenres pendant leur transition.
- **Personnes handicapées** – Les partenaires ont souligné la nécessité d'accroître les options de logements avec services de soutien pour les personnes en situation de handicap (y compris celles ayant une déficience cognitive) pour que la responsabilité des soins n'incombe pas seulement à la famille immédiate. Le CPA a mentionné la nécessité d'intégrer davantage d'inclusivité dans les logements qui répondent aux besoins des personnes en situation de handicap. Il peut s'agir de l'installation de rampes, de logements de taille convenable au déplacement des personnes en fauteuil roulant, de l'aménagement de salles sensorielles sûres, d'un accès facile pour les aidants et les intervenants d'urgence et d'un espace pour les appareils de soutien.
- **Personnes sans logement/en situation d'itinérance** – Ne pas agir rapidement et de façon décisive pour mettre fin à l'itinérance se traduira par une hausse des dépenses au titre des soins de santé et des services sociaux à long terme. L'adoption d'une approche axée sur la réduction des méfaits et les forces a été proposée (par exemple, des centres de consommation contrôlée d'alcool et des sites de consommation supervisée ou des ailes distinctes de ces centres, au besoin). Les logements avec services de soutien qui imposent peu de restrictions ou n'en imposent pas et qui n'exigent pas la sobriété peuvent aussi faire partie de la solution. Il serait aussi bénéfique d'accroître l'accessibilité aux maisons d'hébergement (par exemple, des maisons d'hébergement accessibles en tout temps ou situées dans les milieux URN, dans les réserves, dans les établissements, dans les territoires des STMGAA et dans l'Inuit Nunangat).

- **Personnes ayant besoin de soins médicaux** – Des foyers d'accueil médicalisés adaptés à la culture seraient utiles aux personnes ayant des besoins médicaux qui ne peuvent pas être pris en charge à domicile.

Projets autochtones du Québec – Programme Nouveau Départ :

« Le programme Nouveau Départ agit comme point de repère et référence pour les femmes et les hommes autochtones nouvellement arrivés à Montréal et qui risquent de se retrouver en situation précaire ou de vulnérabilité. Notre intervenante assure un suivi intensif, tout en prenant une approche holistique face aux besoins des autochtones nouvellement arrivés dans la ville. Cela permet de réduire le choc culturel en offrant une introduction en milieu urbain saine, positive et culturellement adaptée. »

« Travaillant en étroite collaboration avec d'autres services et organisations, la coordinatrice Nouveau Départ aide les nouveaux autochtones de Montréal de plusieurs manières tel que la prise en charge lors de l'arrivée à l'aéroport ou à la gare, l'accompagnement vers les ressources culturellement appropriées, la familiarisation avec la ville et l'accompagnement à des rendez-vous. »

- Les partenaires ont mentionné d'autres groupes vulnérables, comme les anciens combattants, les personnes qui ont été incarcérées ou qui ont un dossier criminel et les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou de dépendance, ou encore des problèmes de santé mentale.

3. Abordabilité

Une gamme complète d'options de logements abordables devrait être une priorité absolue au cours de l'élaboration de la Stratégie. Afin d'éliminer la migration forcée et de favoriser la continuité et la guérison, il faut plus de logements abordables pour les personnes de tous les niveaux de revenu et de tous les âges. Les options souhaitées comprennent des solutions nouvelles et existantes de logement temporaire et de transition pour les personnes en période de transition et pour les groupes vulnérables. Il faut aussi des logements de taille convenable qui répondent aux divers besoins de plusieurs groupes (c'est-à-dire pas seulement pour les personnes seules ou les grandes familles). De plus, de nombreux rapports de mobilisation ont déterminé que l'accès à des logements abordables, au moyen de programmes d'accession à la propriété ou de logements locatifs subventionnés, comptait parmi les principaux objectifs. À cette fin, prioriser les prêts, les subventions et les prêts hypothécaires destinés aux Autochtones permettrait à de nombreuses familles de créer un chez-soi qui soutient un milieu intergénérationnel, les pratiques culturelles et la guérison, et qui assure la sécurité et la stabilité pour des générations.

Location – Plusieurs solutions ont été proposées pour améliorer l'abordabilité des loyers, notamment les suivantes :

- L'importance accordée à la disponibilité de logements locatifs plus abordables.
- Des programmes de loyer proportionné au revenu – selon le PCA le loyer devrait être axé sur le revenu individuel, plutôt que sur ce que le gouvernement considère comme étant abordable, dans l'ensemble du continuum du logement.
- La création d'un programme de subventions au loyer.
- Le contrôle des loyers, et des bureaux de location résidentielle.

- Des coopératives et des partenariats pour l'achat de terrains destinés à la location de logements (solution mentionnée par de nombreux partenaires). Par exemple, les participants à la séance de mobilisation du FNHC de la Colombie-Britannique ont demandé un soutien au regroupement de différentes Premières Nations pour acheter des terrains et construire des logements hors des réserves, ou pour acheter des logements existants à taux réduits et les offrir aux membres. Lors de l'activité de mobilisation dans le Nord, on a également indiqué que différentes Premières Nations devraient se réunir pour acheter des immeubles d'appartements en milieu urbain.
- Le financement pour gérer et entretenir ces logements locatifs était également jugé important.

Accession à la propriété – Elle est considérée comme une priorité pour de nombreux partenaires. L'élimination des obstacles à l'entrée sur le marché est aussi nécessaire. Les solutions comprennent les suivantes :

- L'accès à des prêts et à des subventions pour l'accession à la propriété et à des programmes de prêts hypothécaires pour les Autochtones.
- Des programmes de subventions au logement visant la construction ou l'achat.
- Des subventions ou des mesures incitatives pour accroître l'offre de logements abordables, à l'intention des organismes sans but lucratif.
- Un financement souple et fondé sur les coûts du logement d'aujourd'hui. En ce qui concerne cette solution, il faut des investissements conjoints avec des organismes privés et de la collaboration plutôt que de la concurrence pour obtenir des fonds.
- Le financement du plus grand nombre d'ensembles de logements possible, au moyen de prêts-subventions ou de prêts sans intérêt.
- L'offre d'une caution ou d'un financement initial.
- Des programmes pour les accédants à la propriété.
- Des programmes de location avec option d'achat.
- Le lancement ou l'expansion des sociétés d'habitation.
- Des solutions de logement de rechange, comme les micromaisons.

Aide à l'abordabilité et au logement – Le soutien par rapport aux causes sous-jacentes de l'insécurité du logement est essentiel pour que les programmes de logement connaissent un succès à long terme. Les solutions proposées comprennent les suivantes :

- Un soutien aux travaux d'entretien et de rénovation – Des prêts et subventions pour soutenir l'entretien des logements existants, y compris un programme de rénovation pour les aînés. Les propriétaires autochtones pourraient ainsi rester plus longtemps dans leur logement.
- Une aide financière sous forme de soutien à la création d'antécédents de crédit, au développement des compétences professionnelles et à l'accroissement des possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat.
- Un programme de subventions salariales – La hausse des loyers, des mensualités hypothécaires et des coûts d'électricité et d'entretien crée un besoin de programmes de financement pour aider à atténuer ces facteurs de stress financier.
- D'autres mesures de soutien financier à court terme, comme l'aide aux frais de déménagement, ont également été relevées. Pauktuutit a recommandé de soutenir les dépôts pour les services publics et d'éliminer les arriérés de loyer afin d'aider les personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts. De plus, fournir une aide en nature, comme des produits d'hygiène personnelle et des cartes-cadeaux d'épicerie, peut aider à alléger certains des fardeaux financiers auxquels font face les femmes inuites et les Inuits de diverses identités de genre.

Élargir les programmes qui fonctionnent – Par exemple, le RNM a mentionné l'Incitatif à l'achat d'une première propriété et le développement des capacités des citoyens métis. Quant à la FMM, elle a mentionné ses programmes First Time Home Purchase Program et Home Enhancement Loan Programs comme outils utiles permettant aux citoyens de devenir propriétaires et de le demeurer. L'OFIFC offre déjà les programmes Urban Indigenous Homeward Bound et Reaching Home par l'entremise de certains centres d'amitié. Toutefois, l'élargissement de ces programmes est entravé par l'absence d'un financement à long terme pouvant couvrir les coûts d'immobilisations et d'exploitation.

Skigin-Elnoog

De 1976 à 1993, Skigin-Elnoog du New Brunswick Aboriginal Peoples Council (un organisme PT du CPA) a mis en œuvre le Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones afin d'aider les familles autochtones en milieu rural à acquérir un nouveau logement à un coût abordable. En 1979, Skigin-Elnoog a commencé à offrir le Programme de logement pour les Autochtones en milieu urbain de la SCHL. Des familles qui consacraient plus de 30 % de leur revenu familial au logement ont ainsi pu vivre dans un logement de qualité convenable à un loyer qu'elles pouvaient payer. Ce programme a permis l'acquisition de logements locatifs. En 1995, Skigin-Elnoog Housing Inc. a conclu une entente de gestion immobilière avec la province et fournit ce service depuis.

Solutions législatives et politiques – Des changements législatifs et politiques pourraient favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité convenable. Par exemple, l'AFAC a proposé d'augmenter les subventions fédérales, provinciales et municipales pour le logement abordable au moyen d'autres mécanismes de financement. Des membres de la nation Gwich'in ont également souligné la nécessité d'accroître les mesures de protection des loyers dans le Nord. On pourrait par exemple établir un plafond aux hausses de loyer et des mesures de protection contre les expulsions.

Programme Nihdawin

Le programme Nihdawin de l'ONWA a été élaboré à partir du cadre Logement d'abord. C'est un modèle de rétablissement axé sur l'élimination de l'itinérance grâce au placement des personnes en situation d'itinérance chronique ou épisodique dans des logements permanents. Le programme Nihdawin s'est poursuivi et l'ONWA a donc conçu un « cadre de logement pour les femmes autochtones » fondé sur une approche axée sur la sécurité. Ce cadre a assuré la réussite du programme en aidant les femmes autochtones de la province et leurs familles à accéder à un logement. Le programme Nihdawin aide les femmes autochtones en situation d'itinérance ou à risque de s'y trouver en leur offrant des services adaptés à leur culture et à leurs besoins individuels. L'objectif est d'outiller les membres de la communauté pour qu'elles atteignent des objectifs réalisables et conservent leur logement. Au cours du dernier exercice, 480 femmes autochtones et leurs familles ont obtenu un logement sûr et indépendant.

4. Logements sûrs de taille et de qualité convenables

La nécessité de créer une nouvelle offre de logements dans tout le continuum a été exprimée tout au long des activités de mobilisation. Cette offre comprendrait des logements de transition, des logements avec services de soutien, des maisons d'hébergement, des logements abordables et très abordables et des habitations abordables pour propriétaires-occupants.

La santé des Autochtones est influencée par de nombreux problèmes : manque de sécurité, surpeuplement, moisissure, mauvaises réparations des logements, catastrophes naturelles, changements climatiques... Les mauvaises conditions de logement sont également liées à la prise en charge par le système de protection de l'enfance. La Stratégie doit s'attaquer à ces enjeux. Par exemple, Pauktuutit a souligné que la santé et le mieux-être sont étroitement liés aux conditions de logement. Des logements surpeuplés et de qualité non convenable peuvent exacerber les problèmes de santé existants et contribuer au développement de nouveaux problèmes, surtout dans le contexte du climat de l'Arctique.

Les solutions visant à fournir un logement de taille et de qualité convenables doivent être flexibles. Par exemple, une personne qui participe à des programmes ciblant les personnes à faible revenu ne devrait pas perdre ses subventions si quelqu'un emménage avec elle, car cette perte financière peut entraîner la précarité du logement. De même, les programmes qui sont à l'avantage des grandes familles peuvent, par inadvertance, mener au surpeuplement. Il faut davantage de logements qui conviennent aux grandes familles ou aux familles multigénérationnelles, car ces logements peuvent être tout à fait inabordables. De plus, il faut accroître le nombre de logements accessibles. Les logements accessibles comprennent un soutien, l'accessibilité physique et le transport pour assurer la sécurité, la productivité et l'autonomie. Pour les personnes handicapées, l'espace doit être accessible (à la personne concernée ainsi que pour les services de soutien et d'urgence). Il doit être suffisamment spacieux pour l'entreposage des appareils et fournir un accès au transport. Le logement où les animaux de compagnie sont acceptés est une priorité, en particulier les chiens d'assistance, car ils sont considérés comme des membres de la famille ou du ménage. La sécurité alimentaire est inhérente à une habitation accessible, comme un espace pour un jardin et l'accès aux commodités, y compris l'équipement pour la transformation des aliments traditionnels (fumeurs, séchoirs à poissons, etc.).

Pour de nombreux partenaires, notamment Pauktuutit, l'AFAC et l'ONWA, la sécurité est directement liée au logement. Les discussions portant sur la sécurité ont tourné autour du traumatisme intergénérationnel, de la violence conjugale, de la discrimination et du racisme dans le secteur du logement. La perte de repères et du sentiment d'appartenance en raison de déplacements historiques et continus a aussi été abordée. L'AFAC a indiqué que pour les femmes et les filles, ainsi que pour les personnes 2ELGBTQQIA+, la sécurité physique, mentale, émotionnelle, psychologique, financière et spirituelle est d'une importance capitale. Un chez-soi sûr est un endroit où il est possible de pratiquer des cérémonies et des coutumes, où la nourriture et les objets spirituels peuvent être entreposés en toute sécurité et où ses occupants sont à l'abri de la violence. La sécurité fait aussi référence à l'état du domicile, comme une ventilation adéquate, l'isolation pour le chauffage et la climatisation, l'eau potable et une construction fiable. L'emplacement est un facteur clé, compte tenu des changements climatiques et des quartiers où la criminalité est endémique. Par conséquent, il est nécessaire de construire des logements dans des endroits sûrs, près des commodités. Un quartier sûr et tranquille est également essentiel à une bonne santé mentale. L'ONWA a souligné « les incidents de violence, la traite de personnes et les cas de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées ainsi que le besoin de logements et d'infrastructure spatiale sûrs pour les femmes autochtones et leurs familles ». [Traduction libre] De plus, l'organisme souhaite s'assurer que les femmes autochtones et leurs familles bénéficient d'un accès prioritaire aux options de logement sûrs et abordables dans l'ensemble du continuum. Elles doivent aussi avoir une priorité d'accès aux services intégrés qui les protégeront des interactions avec les systèmes de justice et de protection de l'enfance ainsi que des expériences de violence et de traite des personnes.

Planification et examen stratégiques et à long terme –

Il est essentiel d'avoir un plan qui comprend le logement (dans les milieux URN, les réserves, les établissements, les territoires des STMGAA et l'Inuit Nunangat) et de l'intégrer aux plans communautaires complets. La Stratégie devrait soutenir la création de ces plans et la capacité de les mettre en œuvre. Il est important de lutter contre les changements climatiques et d'entreprendre des recherches sur d'autres matériaux de construction et des méthodes de chauffage et de refroidissement innovantes qui conviennent aux habitations à construire. Le déficit en matière d'infrastructures doit être comblé, avec de nouveaux systèmes d'alimentation en eau, de traitement

des eaux usées, de communication et de transport pour faire que les logements des Autochtones soient sûrs, sains et raccordés. Les activités de mobilisation du CPA ont permis de constater ce qui suit : « À moyen et à long terme, l'accent devrait être mis sur l'aménagement de logements dans les régions rurales et sur la durabilité grâce à un financement continu pour soutenir l'entretien et les réparations, et payer le personnel de soutien. »

[Traduction libre]

L'ensemble des centres d'amitié a souligné les logements qui peuvent soutenir la réunification des familles. Si une famille ou un parent ont des enfants placés dans le réseau de protection de l'enfance et qu'on leur retire la garde, leur logement peut souvent être un facteur de complication dans les démarches auprès des services de protection de l'enfance. Sans un logement de qualité convenable, les familles peuvent faire face à des obstacles à la réunification. Certains centres d'amitié, comme le Hamilton Regional Indian Centre, ont déjà établi des logements temporaires dans leur communauté afin de faciliter la réunification des familles et de les aider à faire la transition vers un logement plus permanent. – OFIFC

Acquisition de terrains – De nombreux participants ont souligné la nécessité d'obtenir plus de terrains pour mieux répondre aux besoins de logement. Par exemple, les activités de mobilisation du FNHC de la Colombie-Britannique ont permis de conclure qu'il est nécessaire de créer pour les Premières Nations un processus d'acquisition de terres hors réserves qui n'est pas aussi lourd que les ajouts aux réserves. En outre, il faut simplifier les processus d'aménagement et de construction pour permettre un début de construction rapide. Plusieurs partenaires ont aussi suggéré que les fiducies foncières communautaires pourraient être une solution pour acquérir davantage de terrains. Ils ont également proposé des initiatives de restitution des terres.

5. Services de soutien intégrés

Offrir davantage de programmes et de services de soutien intégrés et complets – Les services de soutien sont essentiels à la guérison et au rétablissement après un traumatisme complexe. Ils aident les personnes et les familles à mener une bonne vie. Un plus grand nombre d'employés de soutien et de responsables des services intégrés sont nécessaires :

- Il faudrait embaucher plus de personnel dans les maisons d'hébergement et les ensembles de logements de transition, et un plus grand nombre de travailleurs des services d'approche. Par exemple, les résidents ont souvent besoin d'aide pour se présenter à leurs rendez-vous et assister aux procédures judiciaires. Les membres du personnel auraient aussi besoin de soutien supplémentaire, comme l'usage d'un véhicule.
- Le soutien continu aux maisons d'hébergement est nécessaire, et il faudrait réévaluer périodiquement ces initiatives une fois qu'elles sont mises en œuvre.
- Les services de soutien en santé mentale, en toxicomanie et consommation de substances ont été considérés comme étant très importants pour les personnes à risque. C'est le cas en particulier de celles qui sont sans logement ou en situation d'itinérance et de celles qui cessent d'être prises en charge par des services de toxicomanie.
- L'aide à la vie autonome, les services aux jeunes familles et les services de consultation sont des aspects clés de mesures de soutien au logement.
- Les services de déménagement et de sécurité devraient faire partie des mesures de soutien au logement. Le processus de transition vers des logements sûrs devrait être plus facile et sans risque.
- Des centres de développement de l'enfance, des centres de guérison, des centres de compétences et de perfectionnement, des ressources communautaires et des espaces d'innovation adaptés à la culture devraient être accessibles.
- Des investissements devraient être faits dans les mesures de soutien et les soins préventifs.
- D'autres types de soutien financier sont nécessaires pour les services d'urgence et pour rendre le transport et les épiceries abordables et accessibles. Il faut aussi du financement pour des écoles et des garderies culturellement sûres.

- Des mesures de soutien comme les repas ou d'autres services comme la buanderie et l'aide à la rédaction de curriculum vitæ, à la recherche d'emploi, à l'utilisation d'un ordinateur et à l'accès à des aliments sains, ainsi que l'hébergement à court terme et des services liés à la santé pourraient être offerts.
- Il est nécessaire d'embaucher des travailleurs soutenant l'autonomie et d'établir des réseaux pour aider les personnes qui quittent leur réserve, leur établissement, leur territoire des STMGAA ou l'Inuit Nunangat (comme un système de jumelage pour lutter contre l'isolement et trouver des moyens de maintenir les pratiques culturelles).

Programme de stabilité au logement de Behchokò

À Yellowknife, le programme de stabilité au logement de Behchokò soutient les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones qui se trouvent plus loin dans le continuum du logement, à l'étape du logement avec services de soutien/de transition. Ce programme pilote de deux ans offre du soutien au logement sur place aux travailleurs des logements sociaux pour assurer des locations réussies.

- Le CPA a souligné qu'il faut revoir ce que l'on entend par « services de soutien intégrés ». Il est recommandé que ces mesures de soutien soient sûres et offertes aussi longtemps que le client en a besoin, tout en reconnaissant que les besoins de tout le monde diffèrent. De plus, elles doivent offrir un large éventail de services axés sur les besoins et non sur les échéances. Les participants ont également souligné qu'« il doit y avoir une planification à long terme et des mesures de soutien en place pour tenir compte des diverses étapes et des points de transition. Elles aideront à élaborer des plans personnels pour les personnes tout au long de leur transition ». [Traduction libre]

6. Logements adaptés à la culture

Les options et la conception de logement doivent être adaptées à la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Toutefois, la définition d'« adapté à la culture » sera différente selon le partenaire autochtone et pourrait comprendre une approche globale qui tient compte de l'espace familial et du vieillissement chez soi, par exemple.

Les logements et les services de logement adaptés à la culture appuient la sauvegarde et la revitalisation de la culture au moyen d'activités culturelles dans l'espace résidentiel (y compris l'usage des langues autochtones). Ils aident aussi les aînés à maintenir un lien avec leur culture, leur famille et les jeunes générations qui pourraient bénéficier de leurs connaissances et de leurs enseignements. On pourrait intégrer des caractéristiques qui contribuent à la préservation et à la promotion des langues autochtones, ainsi que des chansons, des danses, des sports et des jeux traditionnels. Des systèmes éducatifs qui transmettent ces connaissances entre les générations seraient aussi bénéfiques. Les logements pourraient comprendre des aires de préparation des aliments adaptées à la culture qui appuient les activités traditionnelles. En effet, les pratiques culturelles aident à faire que les aliments traditionnels demeurent un élément important du régime alimentaire.

Un espace familial approprié pour soutenir un milieu de vie multigénérationnel et le partage culturel aurait des répercussions positives sur les réseaux de soutien, la santé mentale et le bien-être spirituel. Pour que l'espace familial soit suffisant, il faut que chaque membre du ménage qui le souhaite ait une chambre, et qu'il y ait des chambres supplémentaires pour recevoir les membres de la famille élargie.

7. Navigateurs en matière de logement et centres de services

Des navigateurs en matière de logement et des centres de service ont souvent été proposés comme solution. On les décrit comme des défenseurs du logement qui pourraient fournir un soutien direct sous la forme d'un accès centralisé et coordonné à l'information sur le financement, les programmes et les services en matière de logement offerts par le gouvernement ou d'autres entités. Le FNHC de la Colombie-Britannique a souligné la « nécessité d'établir des liens entre les navigateurs et les gestionnaires d'habitations (dans les réserves) ». [Traduction libre]

Il faudrait du personnel de première ligne du secteur de l'habitation formé dans les domaines de la sensibilité culturelle, de l'identité et de l'expression de genre, de la sécurité et des interventions adaptées aux traumatismes. Il pourrait contribuer à surmonter certains des défis logistiques. En outre, il pourrait aider les personnes qui sont loin de leur réserve, de leur établissement, de leur territoire des STMGAA ou de l'Inuit Nunangat à établir ou rétablir des liens concrets avec leur culture et leur communauté. Il a été déterminé que les activités de liaison en ligne et en personne sont essentielles. De cette façon, le principe directeur du lien avec le chez-soi est renforcé.

Le CPA souligne qu'il « existe déjà une structure pour soutenir ces rôles au sein des organismes de logement des Autochtones en milieu URN. Par exemple, certains organismes PT du CPA offrent des logements et du soutien à la population autochtone urbaine et rurale depuis plus de 50 ans. Il faut augmenter la capacité des organisations existantes qui ont établi un climat de confiance et acquis de l'expérience pour assurer la disponibilité des services intégrés, y compris les navigateurs ». [Traduction libre]

Il est nécessaire de mieux faire connaître les programmes, y compris les critères d'admissibilité, et de les rendre plus accessibles. Les centres de services pourraient favoriser cette sensibilisation et cette accessibilité, et élaborer des stratégies de communication. On peut faire mieux concernant l'accès, y compris dans les domaines de la sensibilisation, du financement, de la mobilisation et de la prestation de service par Internet. Voici d'autres suggestions pour accroître la sensibilisation : la mobilisation en personne, la communication de renseignements dans des bulletins locaux, des bulletins envoyés par courriel, des sondages par la poste, de l'information transmise sur les médias sociaux (surtout pour les jeunes) et par l'entremise des médias grand public. Quant à l'information sur les programmes et les initiatives de logement, les participants ont recommandé de la présenter sous forme de guides pratiques, rédigés dans un langage simple.

8. Lutte contre le racisme et la discrimination

Les expériences de racisme et de discrimination étaient extrêmement courantes. C'est la même chose pour d'autres formes de discrimination comme le sexisme, la transphobie, l'homophobie et l'âgisme.

En ce qui concerne le racisme, par exemple, l'ITK a souligné que la Stratégie doit lutter de façon proactive contre le racisme dans les systèmes et les politiques qui influent sur les expériences et les résultats en matière de logement des Inuits. Les partenaires ont indiqué que l'éducation et la formation sur la lutte contre le racisme autochtone sont la meilleure façon de combattre le racisme. On met l'accent sur une formation particulière sur l'histoire et les réalités des Premières Nations, des Inuits et des Métis. À ce sujet, Nunavut Tunngavik Incorporated a indiqué que « la formation de sensibilisation aux Autochtones est la plus couramment suivie, car elle élimine la connotation négative associée à la formation sur les réalités de la vie autochtone ». [Traduction libre]

Il faut s'attaquer au racisme au sein du gouvernement, à tous les niveaux. On recommande que les programmes de sensibilisation à la culture des peuples autochtones et à leur histoire soient maintenus et enrichis. Cette formation sur la lutte contre le racisme devrait aussi s'étendre aux forces policières, aux conseils municipaux et même aux propriétaires-bailleurs, et ce, sans frais. Elle devrait aussi être offerte à toute autre personne non autochtone qui travaille avec ou pour des personnes ou des Nations autochtones.

En ce qui concerne les autres formes de discrimination, une formation est nécessaire pour éliminer les obstacles que sont le racisme, le sexisme, la transphobie et l'homophobie, l'âgisme et toutes les autres formes de discrimination. C'est pourquoi l'AFAC a demandé une formation généralisée sur l'identité de genre. L'ONWA a indiqué qu'il est important de « prévenir et de corriger la ghettoïsation, qui perpétue les expériences liées aux stéréotypes, à la violence, à la pauvreté, aux mauvaises conditions de santé, à l'exploitation, ainsi qu'au racisme et à la discrimination. Tous les logements des Autochtones en milieu URN au Canada devraient respecter des normes élevées de sécurité culturelle, physique, mentale et émotionnelle, de bien-être, de conformité au code, d'efficacité énergétique, d'abordabilité et de qualité ». [Traduction libre]

9. Amélioration de l'éducation et des capacités

En ce qui concerne l'éducation et le développement des capacités, il est nécessaire d'accroître le renforcement des capacités des gouvernements et organisations autochtones, ainsi que celles des personnes autochtones.

Les gouvernements et organisations autochtones, y compris le réseau des fournisseurs de services de logement, ont besoin d'une capacité interne, notamment le soutien à la rédaction de propositions, la connaissance des programmes et les besoins de personnel. Une formation est nécessaire pour élaborer et administrer des programmes de logement et des programmes connexes, comme ceux liés aux infrastructures et aux rapports. Les activités peuvent comprendre la gestion de projet, l'administration des contrats, la préparation des plans et des devis pour les projets, la gestion des demandes de propositions et la surveillance pendant la construction. Le fait qu'une grande partie de ce travail soit souvent confiée à des consultants limite la capacité au sein des organisations. Il est donc essentiel de renforcer les capacités et la surveillance financière connexe.

Il faut former des Autochtones pour accroître leur littératie financière, y compris leurs compétences en fiscalité et en établissement de budget. La formation doit également englober des programmes pour propriétaires, les droits fonciers et de propriété, les droits et responsabilités en matière de location et l'entretien. Il sera important de créer un programme pour enseigner aux jeunes autochtones les aptitudes à la vie quotidienne et les responsabilités à l'égard du logement. En outre, on a suggéré d'enseigner aux Autochtones des compétences pour exercer un métier, par exemple le domaine de l'entretien. Ces possibilités de formation et d'emploi favoriseront de bons résultats en matière de logement et permettront aux personnes d'acquérir des compétences professionnelles.

10. Données et recherche

L'augmentation de la recherche et de la collecte de données est importante pour prendre des décisions éclairées et soutenir le financement fondé sur les besoins. Un financement souple est nécessaire pour la collecte de données, y compris les vérifications des logements existants pour soutenir l'aménagement du territoire et la planification communautaire. Dans le cas des Premières Nations, la création d'une base de données pour faire le suivi des membres a été suggérée. Les Nations pourraient ensuite utiliser cette base de données pour décider du montant de financement dont elles ont besoin pour tous leurs membres et choisir la façon dont elle devrait l'utiliser. En ce qui a trait à la recherche, l'ampleur de l'itinérance cachée, comme le logement temporaire chez des connaissances, en est un exemple. Il faut mener d'autres recherches sur les répercussions de l'itinérance cachée sur le surpeuplement.

Les organisations ITK et Pauktuutit ont toutes deux souligné que la souveraineté des données est extrêmement importante pour les Inuits. Par exemple, l'ITK a indiqué ce qui suit : « Les réalités, les données, les mesures de soutien et les investissements propres aux Inuits devraient être soutenus dans une stratégie future. Pour assurer ce soutien, les organisations inuites doivent recueillir des données propres aux Inuits, y compris des données fondées sur le sexe, pour qu'elles puissent bien comprendre les besoins et les possibilités des Inuits en milieu URN. » [Traduction libre]

Pauktuutit a fait ressortir le fait que la souveraineté des données est essentielle et comprend des aspects comme la collecte, le stockage, l'accès et le contrôle des données. La vision devrait insister sur l'importance, pour les organismes inuits, de détenir des données et de communiquer, à leur discrétion, ce qui est nécessaire et approprié aux organismes généraux.

La FMM abonde dans le même sens et a indiqué qu'il existe un besoin de données propres aux Métis de la rivière Rouge pour prendre des décisions en matière d'attribution et veiller à ce que des besoins particuliers soient satisfaits : « d'autres constatations proposent des solutions panautochtones, comme la collecte de données au moyen d'un portail unique ou l'application de programmes à l'échelle nationale [...] l'histoire a démontré que ces mesures ne fonctionnent pas pour les Métis de la rivière Rouge et ont en fait mené à leur exclusion. » [Traduction libre] En outre, « les données propres aux Métis de la rivière Rouge [sont] fondées sur la reconnaissance de la souveraineté des données et de l'autodétermination. Elles sont conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à notre Entente de reconnaissance et de mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale. Il y a donc aussi du financement à long terme pour élaborer les systèmes de données de notre gouvernement national pour, notamment, le logement des Métis de la rivière Rouge ». [Traduction libre]

Chapitre 6 – Principales considérations par milieu

En plus des priorités mentionnées au chapitre précédent, les milieux URN comportent chacun des défis uniques et des solutions particulières dans les différents contextes régionaux.

Solutions et considérations particulières pour les milieux urbains

L'espace et l'infrastructure pour les cérémonies et d'autres pratiques culturelles ont été considérés comme prioritaires pour les personnes qui vivent dans des centres urbains et qui peuvent être éloignées de leur réserve, de leur établissement, de leur territoire des STMGAA ou de l'Inuit Nunangat. Les femmes, les filles et les membres de la communauté 2ELGBTQIA+ ont exprimé un grand besoin de liens communautaires et de milieux adaptés à la culture dans chaque ensemble résidentiel urbain. On a notamment mentionné l'accès aux connaissances traditionnelles par l'entremise des aînés, les cercles de partage, les cérémonies traditionnelles, la guérison, les médecines et les aliments traditionnels ainsi que d'autres ensembles de logements destinés aux Autochtones.

La discussion avec des membres de la nation Gwich'in a mis en lumière l'importance des « traumatismes et de la guérison dans le contexte du logement en région urbaine. Les Gwich'in doivent avoir accès à des camps axés sur le mieux-être, à des centres de traitement et à des logements de transition avec des guérisseurs traditionnels. Les pratiques traditionnelles, comme passer du temps de qualité sur le territoire, peuvent être une composante essentielle du processus de guérison pour les Gwich'in [...]. Le Conseil tribal des Gwich'in reconnaît que les identités sont fluides et entrecroisées. Des solutions multidimensionnelles sont donc nécessaires pour remédier à la crise du logement à laquelle sont confrontés de nombreux Gwich'in dans les centres urbains. » [Traduction libre]

Bien que d'autres régions comptent des personnes sans logement ou en situation d'itinérance, étant donné l'ampleur du problème dans les centres urbains, il faut des solutions distinctes. Celles-ci comprennent des logements sans restrictions avec des services de soutien complets et des établissements de traitement avec des logements de deuxième étape. Les logements avec services de soutien doivent intégrer une approche de réduction des méfaits dans les espaces qui exigent la sobriété et ceux qui ne l'exigent pas. Ainsi, les personnes peuvent choisir l'environnement qui leur convient le mieux selon l'étape de leur parcours.

Les politiques d'allocation de logement doivent être révisées pour tenir compte des conditions actuelles du marché et prévoir des marchés réservés obligatoires pour les demandeurs autochtones. Elles doivent tenir compte

de la vulnérabilité du demandeur en fonction de facteurs de risque de se retrouver en situation d'itinérance comme le sexe, les capacités, le revenu et l'âge.

De nombreux partenaires ont mentionné la nécessité d'une protection des locataires contre les expulsions. Par exemple, la Nation des Gwich'in a souligné dans son rapport que « des mesures de protection des locataires résidentiels, comme celles du régime de la Colombie-Britannique, devraient être mises en œuvre immédiatement à Whitehorse et à Yellowknife afin d'offrir certitude et stabilité aux locataires. Elles devraient être maintenues par une commission de la location résidentielle disposant de ressources suffisantes afin d'offrir aux locataires et aux propriétaires-bailleurs une possibilité de recours et d'arbitrage en cas de violation d'un contrat ou d'une législation/politique sur la location. » [Traduction libre]

La défense des droits des personnes qui vivent en région urbaine est très sollicitée. Par exemple, la défense des droits peut fournir un soutien de transition aux membres des Premières Nations qui arrivent en région urbaine. Elle peut les aider à s'y retrouver dans la vie urbaine et les procédures connexes, à traiter avec les propriétaires et les organismes de location et à trouver les services de soutien. Des navigateurs et des centres de services devraient être établis dans les régions urbaines et rurales. Par exemple, pour les Gwich'in, cela signifierait un défenseur et un agent de liaison et de communication dans chaque centre urbain où vivent de nombreux Gwich'in (Edmonton, Whitehorse et Yellowknife). Cet agent de liaison veillerait à l'uniformité des communications entre le Conseil tribal des Gwich'in et les Gwich'in dans ces centres urbains. Le défenseur aiderait aussi les Gwich'in à s'y retrouver dans les programmes gouvernementaux et à accéder aux services dont ils ont besoin pour avoir une bonne qualité de vie, notamment dans le secteur de l'habitation. De nombreux partenaires ont souligné l'importance des centres de services régionaux dans les centres urbains pour aider à accéder à l'information, aux mesures de soutien, aux services ou aux ensembles de logements qui offrent un éventail de ces services.

L'AFAC a souligné que « pour de nombreuses femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ en région urbaine, un lien accru avec les communautés d'origine améliorerait considérablement leur bien-être global, car la combinaison de la précarité du logement, des problèmes de santé mentale et de la discrimination fondée sur le sexe crée des défis constants. Le sentiment d'être déconnecté de la terre, de la communauté et de la famille a aggravé les difficultés. Cependant, les communications par téléphone et par Internet, combinées à de fréquents déplacements aller-retour sont des stratégies pour remédier à la situation ». [Traduction libre] Voici d'autres suggestions pour remédier à ce déplacement : améliorer l'accès aux prêts hypothécaires pour le logement et accroître l'offre de logements abordables dans les régions rurales ainsi que dans les réserves, dans les établissements, dans les territoires des STMGAA ou dans l'Inuit Nunangat, près des services de soutien aux familles et aux communautés.

Il convient de noter que ce ne sont pas tous les participants qui ont trouvé que le fait de quitter une région urbaine était une option souhaitable. En effet, les régions urbaines peuvent offrir les choix, la guérison et l'autonomie dont ont grandement besoin les Autochtones. Aussi, certaines

personnes peuvent ne pas être liées à leur réserve, à leur établissement, à leur territoire des STMGAA ou à l'Inuit Nunangat.

« Ma maison, c'est l'endroit où je vis, mais c'est aussi ma "communauté d'origine", l'endroit d'où je viens et d'où ma famille vient. »

« Le lien avec la maison commence par un fort sentiment d'appartenance.

De nombreux participants ont indiqué que la famille est une source immédiate d'appartenance, suivi de la culture et des liens avec la terre [...]. Il est évident que le sentiment d'appartenance est renforcé par la cérémonie, les aliments et les médecines traditionnelles, ainsi que les pratiques culturelles qui font partie du quotidien des collectivités autochtones vivant dans les réserves. Le lien avec la maison augmente avec le sentiment d'appartenance. »
– AFAC

Il est très important d'accroître le nombre de logements abordables pour personnes à faible revenu dans des espaces urbains sûrs et bien entretenus. Il est tout aussi essentiel de modifier les politiques de construction afin de réduire les coûts de construction dans les régions urbaines. Par exemple, le CPA a indiqué qu'il devrait aussi y avoir un changement de zonage pour que les zones à faible densité deviennent à haute densité.

Pour les étudiants, passer d'une petite communauté à une grande ville peut être un grand changement. En plus du soutien au logement, il doit y avoir un soutien social pour aider les étudiants à s'intégrer et à en apprendre davantage sur leur environnement inconnu. Une telle aide peut prendre la forme de services de consultation adaptés à la culture pour faciliter la transition vers la vie urbaine des étudiants. Les autres services devraient comprendre des garde manger, de l'aide à l'emploi, des soins de santé, des programmes de littératie financière, des services d'urgence et des cours de cuisine.

Solutions et considérations particulières pour les régions rurales

Il faut augmenter les fonds disponibles pour améliorer les infrastructures et le logement dans les régions rurales, par exemple pour réaliser les travaux d'entretien des vieux logements, qui sont très répandus. L'amélioration de l'accès à des services comme la santé et l'éducation contribuerait à prévenir la migration forcée des régions rurales. Les centres de services situés dans les centres ruraux, comme Happy Valley-Goose-Bay ou Prince George, ont également été jugés prioritaires. On pourrait accroître les options de logement s'il était plus facile pour les gouvernements et organisations autochtones d'acheter des terrains en région rurale. Enfin, il faut déployer des efforts en vue d'une base économique plus durable dans les régions rurales. Il peut y avoir des économies en difficulté, un manque de possibilités d'emploi et des disparités de revenu dans ces régions.

Solutions et considérations particulières pour les régions nordiques et éloignées

Dans les régions nordiques, il faut régler les problèmes des coûts très élevés de la construction et du transport, de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et du manque d'entreposage en vrac pour répondre aux besoins. Les logements existants ont été négligés pendant des années en raison d'un manque de financement d'exploitation. Par conséquent, l'une des priorités absolues est d'évaluer les logements existants et de remplacer ou de moderniser un grand nombre de logements qui sont en décomposition ou qui présentent un problème de moisissure. Il faut aussi réutiliser les immeubles vides. Le FNHIC de la Colombie-Britannique a mentionné l'importance d'assurer la résilience d'une infrastructure de logement de base. En effet, il est peu probable que du personnel de réparation soit disponible pour travailler dans les régions éloignées.

Selon Pauktuutit : « Les traumatismes, en particulier ceux causés par la violence, contribuent de façon importante aux taux élevés d'itinérance chez les femmes inuites et les Inuits de diverses identités de genre au Canada. Il est donc essentiel que la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN mette l'accent sur les défis et les besoins particuliers de ce groupe découlant d'un traumatisme. Elle doit aussi aider les gens à affronter leurs défis et à combler leurs besoins. » [Traduction libre] Une approche globale

envers le logement est nécessaire, comme l'intégration d'autres services ou centres dans le logement. De plus, Pauktuutit recommande « d'accorder la priorité aux services d'intégration économique, aux services de première nécessité, aux services de prévention et de détournement des refuges et aux services de logement. L'objectif est d'obtenir de meilleurs résultats en matière de logement pour les femmes inuites et les Inuits de diverses identités de genre à moyen terme ». [Traduction libre] Les Gwich'in ont suggéré qu'un espace ou une maison d'hébergement pour hommes devrait être aménagé pour ceux qui sont sans logement/en situation d'itinérance ou qui vivent dans l'insécurité du logement à Whitehorse et à Yellowknife. Il faut des centres de services dans le Nord qui offrent un accès aux mesures de soutien et aux services, ainsi que des matériaux de construction et des espaces d'entreposage.

Les logements doivent être conçus par les Autochtones du Nord, avec des matériaux familiers et des projets choisis et dirigés par des Autochtones de cette région. Par exemple, la Nation dénée a suggéré que du soutien à la planification et à la conception soit fourni aux communautés dénées par la création d'un carrefour de conception du logement déné. La planification du logement devrait miser sur les conceptions dénées appropriées pour éliminer l'obstacle de la logique et du discours coloniaux intégrés aux conceptions et aux processus.

La Nation dénée a aussi formulé plusieurs recommandations concernant des programmes et des mesures de soutien permettant aux personnes d'être propriétaires. Par exemple, elle suggère d'élaborer un programme de type « construisez votre propre habitation » et d'offrir une formation ou une certification aux gens pour qu'ils construisent et entretiennent leurs propres habitation en bois rond. Ce type d'initiative posait plusieurs défis. L'ancien programme d'aide à l'accession à la propriété de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest en est un exemple. Les participants à ce programme fournissaient une mise de fonds en travail et recevaient du matériel et du soutien, comme des guides et des vidéos. Il est également important d'offrir une formation aux constructeurs de maisons en bois rond et aux corps de métiers connexes. Enfin, la Nation dénée a souligné la nécessité de construire des logements modulaires dans le Nord pour accroître la capacité (plutôt que de les construire dans le Sud et de les expédier dans le Nord).

Il doit y avoir un meilleur accès aux fonds et aux ressources pour préparer des propositions et accroître la capacité dans les petites communautés rurales et nordiques. Le développement des capacités devrait comprendre de la formation pour les entrepreneurs et les personnes de métier, les gestionnaires d'habitations, les gestionnaires de projets et les administrateurs de contrats de logement. Des fonds pour les capacités, comme une subvention salariale, pourraient être intégrés aux projets, ce qui soutiendrait la formation et compenserait certains coûts. Il serait possible d'acquérir des capacités relativement aux métiers au moyen du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones d'Emploi et Développement social Canada. Des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire permettraient aussi d'atteindre cet objectif. Selon les participants à l'activité de mobilisation dans le Nord, les Nations pourraient aussi être des partenaires et offrir de la formation à d'autres citoyens. De cette façon, il y aurait un flux continu de développement des capacités et des compétences.

Les STMGAA du Nord font face à des contraintes géographiques et n'ont pas la capacité de soutenir les membres qui vivent ailleurs. Les gens se dirigent vers le Sud pour presque tout, comme les soins de santé et l'école, et ils ont besoin d'un parcours de soutien. [...] Il faut un emplacement central dans les villes pour recevoir les citoyens à la recherche de soutien ou un portail donnant de l'information sur l'accès aux services. La ville d'Edmonton a été citée comme un exemple d'endroit où il y a un besoin d'un service de type portail.

Les navigateurs/défenseurs dans le Nord pourraient soutenir les capacités et faciliter le processus dans l'ensemble du continuum du logement, y compris grâce à la SNL. On a suggéré que les défenseurs pourraient aussi servir de guichet unique ou de portail. Ainsi, une personne pourrait être dirigée vers toute la gamme des services de logement, notamment tous les programmes gouvernementaux, et profiter d'un processus de demande simplifié.

Les dates limites de présentation des demandes doivent être modifiées, voire supprimées, dans le contexte nordique. Le processus de demande et d'affectation des fonds doit cadrer avec la saison de construction, qui est très courte. En outre, le processus de demande doit tenir compte de la meilleure façon d'aborder les enjeux suivants : l'expédition et l'entreposage local des matériaux afin qu'ils soient disponibles au moment voulu, les changements climatiques qui peuvent influencer sur ce qui peut être construit dans certaines zones de pergélisol, et les zones où il y a des inondations ou des incendies de forêt ou de l'érosion des côtes ou des berges. Les changements climatiques peuvent aussi avoir une incidence sur les routes de glace, ce qui touche le transport et la livraison des matériaux de construction et des produits connexes.

Il faut prévoir des fonds supplémentaires pour les communautés du Nord afin de relever les défis liés à la construction dans le Nord et de faire face aux imprévus d'envergure. Il doit être possible de reporter les budgets des ensembles de logements afin de permettre la mise en place des infrastructures, la préparation du terrain et la construction. Il devrait être possible de combiner le financement avec d'autres fonds et des calendriers prolongés devraient être fournis pour tenir compte de la capacité réduite. Les billets à ordre seraient très utiles pour permettre aux communautés de commander des fournitures à l'avance. Des terrains supplémentaires doivent être réservés (tant au niveau qualitatif que quantitatif) pour créer des logements supplémentaires. Dans le Nord, comme la SCHL l'exige ailleurs, il faut obtenir le terrain avant que les propositions soient approuvées. Ainsi, selon l'activité de mobilisation dans le Nord, une partie de la Stratégie pourrait consister à ce que la SCHL « approuve le financement partiel pour l'acquisition de terrains et l'aménagement de terrains, puis le reste pourra suivre ». [Traduction libre]

Les Dénés ont besoin de terrains aménagés pour construire des maisons dénées. Il y a un besoin criant pour des terrains dans les communautés des Dénés et près de celles-ci. Dans les grands centres, il faut des terres en fief simple pour les Dénés qui ne viennent peut-être pas de cette région. Il s'agit de terrains destinés aux maisons, aux petits ensembles de logements ou aux immeubles d'appartements dans les grands centres comme Yellowknife (le Yukon a de bons exemples de tels ensembles). Il faut de nouvelles options d'assurance.

Nation dénée – La terre et le leadership familial

Dans la tradition dénée, la terre représente tout. La Nation dénée représente une grande famille, et il faut tenir compte de la tradition du leadership familial. Les responsables du leadership familial jouent un rôle clé dans l'hébergement. Ils collaborent avec les dirigeants communautaires des régions rurales, urbaines, municipales et des bandes relativement à la planification, à l'exécution, à l'accession à la propriété et à l'exploitation des logements pour les Dénés. De plus, les dirigeants familiaux et communautaires peuvent travailler avec des fournisseurs de services de logement qui exercent leurs activités à l'extérieur de la communauté dénée.

les administrations municipales et d'autres parties. Ils pourraient ensemble régler le problème du logement dans les milieux URN. Idéalement, il y aurait une collaboration intergouvernementale et interorganisme accrue, car il s'agit de problèmes communs. Le CPA fait remarquer que « chaque ordre de gouvernement peut contribuer aux différentes étapes des projets. Par exemple, les municipalités peuvent aider avec les terrains, le zonage et les permis, tandis que les gouvernements provincial et fédéral peuvent fournir du financement ». [Traduction libre] Des partenaires ont suggéré que les gouvernements autochtones établissent des relations et des partenariats avec les organismes de logement, les fournisseurs de logement autochtones, y compris les organisations de femmes autochtones, les organismes de santé, les services de soutien et les organismes familiaux. L'optimisation des relations avec les fournisseurs, notamment les fournisseurs de services, et les entrepreneurs autochtones est essentielle pour relever les défis en matière de logement partout au pays. Une autre recommandation est d'accorder la priorité à l'élaboration de politiques dirigée par les Autochtones.

La prévention de l'expulsion est aussi essentielle, car il n'y a pas de plafond aux hausses de loyer (les propriétaires-bailleurs peuvent exiger une grosse augmentation du loyer quand ils le veulent). Il n'y a actuellement aucun filet de sécurité pour les locataires du Nord qui peuvent être expulsés sans motif.

Il faut renforcer les chaînes d'approvisionnement, l'infrastructure de transport et les télécommunications dans le Nord (ce qui peut améliorer les soins de santé, l'éducation et l'emploi au moyen de la technologie). D'ici là, l'AFAC souligne qu'il est nécessaire de mener des activités de mobilisation en personne et des sondages par la poste en raison du manque d'accès à un service Internet haute vitesse fiable.

Partenariats pour régler le problème du logement dans les milieux URN

Il est important que la Stratégie reconnaisse la nécessité de partenariats entre tous les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, ainsi qu'avec

« La Stratégie doit renforcer les partenariats et les relations avec tous les ordres de gouvernement, les organisations non inuites (y compris les organisations panautochtones) et les organisations inuites pour que les priorités et les besoins des Inuits soient mieux compris et soutenus. »
[Traduction libre] – ITK

Les partenariats et l'établissement de relations sont essentiels afin de créer des possibilités de logement pour les Autochtones qui s'harmonisent à leurs principes et à leurs valeurs. Il faut une représentation du gouvernement, des entreprises et des institutions financières afin de créer des occasions et des réseaux pour l'aménagement de logements des Autochtones en milieux URN.

Projet Wehwehneh Bahgahkinahgohn

Le partenariat entre la Southern Chiefs' Organization (SCO) et la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) au Manitoba a été présenté comme une pratique exemplaire. L'immeuble historique de HBC, au centre-ville de Winnipeg, a officiellement été transféré à la SCO. L'espace sera transformé pour accueillir des centaines de familles et offrir des garderies et un centre de santé et de guérison sur place. Il y aura, entre autres, un musée, des restaurants et un lieu de commémoration pour honorer les personnes survivantes.

Le FNHC de la Colombie-Britannique a suggéré de créer des partenariats au moyen de centres de services régionaux : « L'établissement de liens est nécessaire pour les fournisseurs de logements des Premières Nations (dans les réserves) et hors des réserves. À l'heure actuelle, il existe peu de liens entre ces deux groupes, et les Premières Nations ne se sont pas entretenues avec les fournisseurs de logements urbains. » [Traduction libre]

Homeward Trust et l'IAAW à Edmonton

Homeward Trust est propriétaire de l'immeuble et en assure l'entretien. L'Institute for the Advancement of Aboriginal Women (IAAW) fournit du personnel pour offrir un soutien intégré aux résidentes qui sortent des établissements correctionnels ou à celles qui ont besoin d'un logement temporaire pour d'autres raisons.

Établir des relations et en tirer parti

Les participants accueilleraient favorablement des occasions futures d'établir des relations. Ils affichent une volonté de continuer à travailler ensemble, de s'entendre sur des objectifs communs et de partager de l'information et des ressources pour s'entraider et aider les personnes qui utilisent leurs programmes ou services. Ils considéraient une relation améliorée comme un moyen de faciliter la mise en place de véritables solutions, de maximiser les ressources, notamment humaines et financières, de surmonter les enjeux relatifs aux compétences, comme l'emplacement des demandeurs et des clients. Ce serait aussi une façon de réduire les chevauchements ou les dédoublements tout en atteignant des objectifs communs. On craint que les relations de travail puissent être touchées par un changement de membres au sein d'organisations partenaires. Les divers ordres de gouvernement ont exprimé leur intérêt pour continuer de travailler ensemble tout en cherchant des solutions et en limitant le dédoublement des services.

Les suggestions de collaboration continue comprenaient davantage d'occasions de se réunir et de discuter des problèmes de logement, des visites dans différents ensembles de logements et communautés et l'établissement d'un lien entre le rendement du personnel et le succès de la Stratégie. Il était aussi question d'encourager la formation de sensibilisation pour toutes les parties concernées. Il a été recommandé que tous les ordres de gouvernement aient des postes spécialisés, comme des conseillers autochtones, pour renforcer la capacité de tous les ordres de gouvernement à travailler ensemble.

Élaboration conjointe : L'élaboration conjointe et l'établissement de relations seront importants pour mettre en œuvre la Stratégie. Cette question a été soulevée dans chaque séance de mobilisation. Le terme a été utilisé pour désigner la collaboration entre les gouvernements, y compris les gouvernements autochtones, et décrire la participation de divers groupes à l'élaboration de la Stratégie. Quelques éléments importants ont été mentionnés :

- La première étape consiste à établir un lien de confiance avec les peuples autochtones.
- Les échéances serrées ne permettent pas de mener un processus d'élaboration entièrement conjointe. Par exemple, l'ITK a soulevé des préoccupations au sujet de l'échéancier serré. Selon elle, il « était inadéquat, ne reflétait pas un véritable processus d'élaboration conjointe et nuisait aux processus de gouvernance des Inuits et aux éléments opérationnels connexes. Le processus engagé ne tient pas compte des

principes d'élaboration conjointe entre les Inuits et la Couronne que nous avons acceptés par l'entremise des dirigeants inuits et des ministres fédéraux en décembre 2022. Un délai supplémentaire aurait permis une mobilisation complète et inclusive ainsi qu'une meilleure compréhension des défis et des besoins en matière de logement des Inuits vivant en milieu URN. Les organisations inuites établies en vertu d'un traité auraient pu décider du soutien offert à leurs bénéficiaires à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. De plus, la participation au processus d'élaboration conjointe de la Stratégie aurait été constructive ». [Traduction libre]

- Il faut reconnaître que le processus n'a pas mobilisé toutes les personnes qui doivent être présentes à la table. Il faut beaucoup plus de mobilisation maintenant et tout au long du processus (à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre). Il est essentiel de mener des consultations continues pour établir ou réparer les relations et favoriser un sentiment de guérison communautaire.
- Une élaboration entièrement conjointe nécessite un plus grand nombre d'examen et de spécialistes des diverses organisations et des différents gouvernements autochtones pour aborder des sujets précis. Le financement, la gouvernance et les modèles de financement institutionnel qui doivent être examinés et discutés en détail font partie de ces sujets.
- Diverses parties prenantes doivent participer dès le début, y compris :
 - les personnes ayant une expérience vécue qui profiteront de la Stratégie – bon nombre des partenaires étaient d'avis que ces voix étaient absentes, et étaient convaincus qu'il fallait redoubler d'efforts pour obtenir leur point de vue;
 - le personnel qui administre directement les logements, les organismes communautaires, les femmes, les filles et les membres de la communauté 2ELGBTQQIA+, les aînés et les jeunes.
- L'élaboration conjointe signifie que les personnes qui possèdent l'expertise apportent leur contribution, se réunissent pour trouver des solutions et partagent les responsabilités. C'est un processus qui repose sur une stabilité quant aux personnes impliquées et sur la promotion de la collaboration plutôt que de la concurrence. Les rôles et responsabilités doivent être clairement définis, les communications, ouvertes et transparentes, et toutes les parties prenantes, dévouées et ouvertes d'esprit.

- Selon le CPA : « La responsabilisation doit être une priorité. Les dirigeants autochtones qui siègent à des comités consultatifs ne devraient pas être traités comme des pions. » [Traduction libre]
- L'AFAC a formulé d'autres recommandations précises pour l'élaboration conjointe, notamment une meilleure communication. Elles comprenaient aussi la création d'un comité permanent ou d'un ministère pour veiller à l'organisation et à la tenue de chaque forme de consultation. De plus, l'AFAC évoquait qu'on doit s'assurer que les résultats sont recueillis et redistribués aux Autochtones à chaque étape du processus de développement. Elle a aussi recommandé que la recherche tienne compte du déséquilibre persistant du pouvoir colonial inhérent, même dans les formes les plus consciencieuses de collaboration.

Considérations propres au Nord concernant les partenariats

Dans le Nord, les partenariats de nation à nation étaient considérés comme une occasion pour : acheter des immeubles d'appartements dans les régions urbaines du Nord afin de répondre aux besoins; acheter des terrains pour un entrepôt afin d'y stocker des fournitures; créer une coopérative d'habitation; favoriser les achats en gros; et offrir de la formation.

Les recommandations des Gwich'in sur les partenariats portaient sur des pavillons communautaires ou d'autres structures qui permettraient un accès facile aux terres. De telles installations pourraient être utilisées et payées collectivement par les gouvernements des Premières Nations, dont les membres résident à Whitehorse, à Yellowknife et à Edmonton. On a aussi évoqué un partenariat avec les Premières Nations locales dans les centres urbains afin de trouver des logements pour les Gwich'in dans les centres urbains. À Whitehorse, la Première Nation Kwanlin Dun a été considérée comme un excellent exemple de Première Nation qui fournit des logements à ses membres dans la ville.

Il convient de noter qu'il existe d'autres complexités dans le Nord en ce qui a trait aux partenariats. Par exemple, dans la Nation dénée seulement, les Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest ont des structures gouvernementales différentes. Il y a deux réserves, et des zones (habituellement régionales) faisant l'objet de revendications réglées et non réglées. Des ententes d'autonomie gouvernementale sont en vigueur à l'intérieur des régions. De plus, il y a neuf gouvernements communautaires très éloignés où les Premières Nations exercent des pouvoirs délégués par le territoire.

Commentaires des Provinces et territoires

Les provinces et territoires (PT) jouent un rôle important dans le soutien du logement pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis vivant en milieu URN.

Les PT administrent environ 80 % du parc de logements communautaires existants. Ce parc comprend des logements destinés aux Autochtones qui ont été créés dans le cadre des anciens programmes de logement social pour les Autochtones en milieu URN de la SCHL. La gestion de ces programmes est passée du gouvernement fédéral aux PT consentants à compter de 1996. Cependant, bon nombre de ces logements sont maintenant exposés à un risque de vulnérabilité financière. La hausse des coûts d'entretien des logements vieillissants ainsi que la fin des accords d'exploitation et des subventions d'exploitation connexes du gouvernement fédéral sont en cause. Ces subventions d'exploitation ont aidé les organisations à offrir des loyers proportionnés au revenu aux ménages à faible revenu.

Le rôle des PT dans le soutien du logement des Autochtones dans ces milieux ne se limite pas au logement communautaire. Les Autochtones vivant en milieu URN peuvent accéder à un éventail d'options et d'initiatives de logement ouvertes au grand public. Certains PT se sont également dotés de stratégies et de programmes qui sont conçus spécialement pour les Autochtones et qui sont souvent offerts par des fournisseurs de logements autochtones ainsi que par des gouvernements et des partenaires autochtones. Les PT sont aussi responsables des services de soutien ainsi que des services sociaux et de santé, qui peuvent être essentiels pour réussir à loger certaines personnes.

Les PT et le gouvernement fédéral continuent de travailler ensemble, ainsi qu'avec les communautés, organisations et gouvernements autochtones et leurs partenaires partout au Canada, pour soutenir le logement des Autochtones. À leur réunion annuelle de juin 2023¹², en reconnaissance de leur rôle complémentaire dans ce domaine, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement ont discuté des progrès réalisés dans la Stratégie. Ils ont convenu de maintenir leur coordination au fur et à mesure de l'élaboration de celle-ci par le gouvernement fédéral avec des partenaires autochtones.

Commentaires de la Fédération canadienne des municipalités

Les municipalités ont également un rôle essentiel à jouer dans l'abordabilité du logement. Les membres de la FCM reconnaissent que les Autochtones sont surreprésentés parmi les personnes qui sont sans logement ou en situation d'itinérance. Ils sont déterminés à présenter des demandes d'augmentation du financement pour le logement des Autochtones afin de répondre à ces besoins complexes et aigus. La FCM formule les recommandations suivantes pour élaborer une Stratégie à long terme :

Recommandation 1 : En collaboration avec des organisations autochtones, créer et financer de façon durable un Centre du logement « pour les Autochtones, par les Autochtones »; soit un organisme national, non politique, indépendant et contrôlé par les Autochtones qui s'occuperait d'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie et d'administrer le financement de la Stratégie.

Recommandation 2 : Investir immédiatement et de façon durable dans le logement des Autochtones en milieu URN afin de répondre adéquatement aux besoins urgents des Autochtones vivant en milieu URN.

Recommandation 3 : Veiller à ce que la Stratégie prévoie une certaine souplesse à l'égard des contextes et des besoins locaux afin d'assurer la réussite et l'efficacité dans diverses communautés. Voici certains facteurs qui nécessitent de la souplesse et de l'adaptabilité au sein de la Stratégie :

- a) La diversité des contextes organisationnels et communautaires autochtones dans les milieux URN.
- b) Les contextes municipaux et provinciaux différents qui influent sur l'aménagement de logements. Cette souplesse permettrait aux membres de la FCM de mieux cerner et éliminer les obstacles créés par les politiques et les lois qui entravent l'aménagement de logements pour les Autochtones. Ils pourraient ainsi travailler en étroite collaboration avec les organisations autochtones à cet égard.
- c) Des approches propres aux régions rurales et nordiques sont nécessaires pour saisir avec exactitude les besoins uniques des communautés rurales et nordiques.

Recommandation 4 : Consacrer du financement à long terme à l'intégration de services complets fondés sur la culture dans le logement pour soutenir la réussite des personnes et des familles autochtones.

¹² <https://scics.ca/fr/product-produit/communique-rencontre-des-ministres-federal-provinciaux-et-territoriaux-responsables-du-logement-2/>

Chapitre 7 – Modèles de gouvernance et de financement

Modèles de gouvernance – Premières Nations, Inuits et Métis

Les participants aux séances de mobilisation des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont été très clairs : la Stratégie, y compris les modèles de financement et de gouvernance, doit être fondée sur les relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne, conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et au droit international à l'égard du terme « peuples ». Elle doit respecter les autres ententes nationales comme l'Entente de reconnaissance et de mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale conclue avec la Fédération des Métis du Manitoba ainsi que d'autres politiques et stratégies élaborées conjointement avec le gouvernement du Canada, dans lesquelles le gouvernement fédéral a reconnu l'importance de l'approche fondée sur les distinctions.

Premières Nations

Les Premières Nations Maa-nulth, en tant que nations signataires de traités autonomes, s'attendent à ce que le Canada collabore directement avec elles.

De nombreuses Premières Nations STMGAA, d'autres Premières Nations et l'APN ont été clairs au sujet de leurs responsabilités à l'égard des membres des Premières Nations, peu importe où ils vivent. Les STMGAA possèdent des droits et des responsabilités protégés par la Constitution et entretiennent des relations directes avec d'autres ordres de gouvernement. En tant qu'organisme national de défense des droits des Premières Nations, l'APN cherche à faire progresser les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. Elle y parvient en élaborant des politiques et des programmes de sensibilisation du public et, le cas échéant, en élaborant conjointement des lois visant à renforcer les

capacités des Premières Nations. Les conseils de l'APN veillent à ce que la voix de tous les membres des Premières Nations soit entendue dans la défense et le soutien des droits des Premières Nations au Canada. Ils comprennent le Conseil des femmes, le Conseil des jeunes, le Conseil des anciens combattants, le Conseil de gardiens du savoir et le Conseil 2ELGBTQ+.

En janvier 2023, le Comité exécutif de l'APN a adopté une résolution qui réitère que les Premières Nations ont le droit de fournir des logements à leurs membres, peu importe où ils vivent. Elle réaffirme aussi que le transfert de la compétence sur le logement des Premières Nations aux soins et au contrôle de celles-ci comporte l'assurance qu'elles peuvent gérer l'offre de logements dans les régions URN à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés.

L'APN a ajouté ce qui suit : « L'article 23 de la *Déclaration des Nations Unies* fait référence aux "peuples autochtones", c'est-à-dire aux peuples ou nations ayant une histoire, des relations et des traités "distincts" avec la Couronne et non à un groupe mixte de Premières Nations, de Métis et d'Inuits. » [Traduction libre] De plus, la Stratégie sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations (élaborée conjointement avec le gouvernement du Canada) énonce elle-même : « La Stratégie propose une approche à long terme pour le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations dans les réserves ainsi que pour le logement des Premières Nations qui vivent dans les régions urbaines, rurales et nordiques. » [Soulignement ajouté]

En ce qui concerne l'écart touchant les membres des Premières Nations qui vivent hors des réserves, les objectifs et les mesures connexes de la stratégie propre aux Premières Nations sont les suivants : 1) coordonner les systèmes de gouvernance du logement dans toutes les administrations au moyen de relations avec les agents de prestation de services de logement autochtones en place; et 2) maximiser le financement des systèmes de prestation des services de logement en examinant et en évaluant les mécanismes de financement et les cadres de reddition de comptes. Dans les deux cas, les rôles et la compétence doivent être clarifiés.

L'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat a indiqué que sa vision de la Stratégie n'est pas une stratégie distincte. Elle devrait plutôt être le prolongement de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations.

Inuits

Selon l'ITK, « les Inuits forment un peuple autochtone détenteur de droits distincts ayant sa propre origine, identité et représentation, comme le stipule l'article 35 de la Constitution du Canada ». [Traduction libre] La plupart des Inuits vivent dans l'Inuit Nunangat, le territoire inuit qui couvre les terres et les eaux de l'Arctique depuis des temps immémoriaux. De grandes parties de l'Inuit Nunangat sont cogérées par les Inuits et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au moyen de régimes de gestion des terres et des ressources établis en vertu de cinq traités modernes. Par le biais des traités, les Inuits possèdent ou gèrent conjointement la majeure partie des terres et des eaux de l'Inuit Nunangat. Les Inuits ont élaboré divers accords sur la gouvernance allant de la compétence partagée entre les Inuits et les gouvernements populaires à l'autonomie gouvernementale. Ces accords sur la gouvernance continuent d'évoluer en fonction du droit inhérent des Inuits à l'autodétermination.

« Entre autres éléments, les traités conclus entre les Inuits et la Couronne énoncent les droits particuliers des Inuits en ce qui a trait aux terres et aux ressources et mettent de l'avant divers accords sur la gouvernance, incluant des obligations et des objectifs relatifs aux traités, qui sont propres aux quatre régions inuites, y compris des accords sur la gestion conjointe, le gouvernement populaire et l'autonomie gouvernementale¹³. »

La Politique sur l'Inuit Nunangat confirme le respect du gouvernement du Canada à l'égard des droits des Inuits et des accords sur la gouvernance. Elle reconnaît que les programmes, politiques et pratiques du gouvernement fédéral continueront d'évoluer en fonction du droit inhérent des Inuits à l'autodétermination.

Une organisation ou un gouvernement (ainsi que d'autres organisations inuites) établi en vertu d'un traité est désigné pour chaque traité entre les Inuits et la Couronne. Chaque organisation ou gouvernement établi en vertu d'un traité conclu avec les Inuits est responsable des Inuits inscrits en tant que bénéficiaires auprès de leur organisation ou gouvernement, peu importe leur lieu de résidence au Canada (y compris à l'extérieur de l'Inuit Nunangat et en milieu URN).

La Politique sur l'Inuit Nunangat (2022) « s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux et vise à les orienter dans la conception, l'élaboration et l'exécution de politiques, de services, d'initiatives et de programmes – nouveaux ou renouvelés – qui sont destinés à l'Inuit Nunangat et/ou aux Inuits, y compris les programmes d'application générale, et qui appuient l'autodétermination des Inuits ».

La Stratégie devrait être élaborée pour les Inuits conformément à la Politique sur l'Inuit Nunangat et à la structure de gouvernance inuite. Les Inuits sont les personnes qui connaissent le mieux les enjeux qui touchent leurs communautés, régions et société. Par conséquent, ils doivent continuer de jouer un rôle important et assumer progressivement davantage de responsabilités dans la prise de décisions au sujet des enjeux qui concernent les Inuits ou l'Inuit Nunangat.

Selon l'ITK : « Une approche panautochtone marginalisera davantage les Inuits. La Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN devrait être élaborée pour les Inuits conformément à la Politique sur l'Inuit Nunangat et à la structure de gouvernance inuite. En fin de compte, les prochaines étapes de ce travail doivent comprendre une approche fondée sur les distinctions ainsi que du temps et des ressources supplémentaires pour un processus de mobilisation plus complet. » [Traduction libre]

Métis

La FMM et le RNM ont indiqué que la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN doit également respecter la nécessité d'une gouvernance et d'une responsabilisation solides des partenaires autochtones.

La FMM a porté à l'attention son système bien établi de responsabilité démocratique, y compris la plus grande assemblée générale autochtone du pays, qui compte jusqu'à 3 000 délégués. Elle a aussi mentionné son infrastructure de prestation de services qui fonctionne avec ses régions et par l'intermédiaire de celles-ci, et avec l'organisme Infinity Women Secretariat et deux organisations locales 2ELGBTQIA+. Il a été souligné que l'un des objectifs de la Stratégie sur le logement des Métis de la rivière Rouge est de « faire progresser l'autodétermination des Métis de la rivière Rouge en soutenant les programmes de logement qui sont élaborés, gérés et mis en œuvre par la FMM. » [Traduction libre]

¹³ Politique sur l'Inuit Nunangat, 2022.

« En tant que gouvernement, la FMM est responsable devant ses citoyens au moyen d'un système de gouvernance démocratique établi de longue date qui recevra bientôt une protection constitutionnelle en tant que gouvernement signataire d'un traité moderne. » [Traduction libre]

Le RNM et ses membres dirigeants ont clairement indiqué que la gouvernance et le financement devraient être intégrés aux processus fondés sur les distinctions déjà en place. Le RNM a également fait référence à l'article 23 de la Déclaration des Nations Unies et souligné qu'il est impératif que la SCHL et le gouvernement fédéral continuent de travailler avec la Nation métisse pour s'assurer que la voix des Métis est entendue dans l'élaboration de la Stratégie. Le financement et l'administration de tout programme auquel des citoyens métis participent doivent relever exclusivement des gouvernements métis afin d'assurer les meilleurs services aux citoyens métis.

Le RNM a indiqué que pour remédier à l'insécurité liée au logement, il faudra une coordination et une coopération minutieuses entre lui-même, les gouvernements métis, les gouvernements fédéral et provinciaux et d'autres parties prenantes. Les gouvernements métis continuent de diriger le travail dans leurs administrations respectives pour assurer une approche fondée sur les distinctions.

Modèles de gouvernance – Organismes de logement et fournisseurs de services autochtones

Une approche de la gouvernance axée sur les services a été mise de l'avant dans la plupart des activités de mobilisations avec les organismes de logement et les fournisseurs de services autochtones. Dans certains cas, des organisations individuelles ont indiqué qu'elles sont les

mieux placées pour servir les membres de la communauté. Mais, le plus souvent, une coalition nationale a été suggérée comme étant la meilleure approche de la gouvernance et de la représentation dans les milieux URN. Le Caucus autochtone de l'ACHRU a signalé cette approche dans sa présentation de 2021 au Comité HUMA :

Caucus autochtone de l'ACHRU propose la création d'un **Centre national du logement** pour les Autochtones, par les Autochtones. Ce centre, conçu, détenu et exploité par les Autochtones, est axé sur les personnes et les services destinés aux ménages autochtones ayant des besoins impérieux en matière de logements dans les régions urbaines, rurales et nordiques du Canada. **Le centre serait la structure de gouvernance représentative pour le logement URN à l'intention des Autochtones.** Il aurait pour objectif de mesurer et de développer de meilleures données, de l'information, des recherches et une évaluation sur le logement autochtone en milieux urbains, ruraux et dans le Nord; il assurerait l'administration, la gestion et la distribution de tous les investissements attribués en vertu de la Stratégie et surveillerait les résultats. » [Traduction libre et soulignement ajouté]

Cette approche a été confirmée dans les activités de mobilisation des fournisseurs de logements autochtones, qui soulignent leur rôle de longue date au service des Autochtones dans les milieux URN¹⁴. Les activités de mobilisation de NICHl ont insisté sur le fait que : « NICHl est un collectif national nouvellement constitué et fondé par des organisations autochtones urbaines de longue date

¹⁴ Par exemple, selon l'OFIFC, « les membres de la coalition qui forme NICHl, y compris l'OFIFC, sont des fournisseurs de logements, des innovateurs, des navigateurs du secteur de l'habitation et des experts en prestation de services axée sur la culture ». [Traduction libre] De plus, le CPA a fait remarquer que : « Les séances de mobilisation nationale sur le logement du CPA ont permis d'entendre des fournisseurs de logements de longue date, dont certains sont fiers de fournir depuis 50 ans des logements aux Autochtones vivant dans les régions rurales et nordiques. Ces fournisseurs de logements autochtones ont une expertise reconnue en prestation de services de logement et de soutien à des dizaines de milliers de ménages autochtones. » [Traduction libre]

qui offrent des logements et des services complets aux Autochtones vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques. Grâce à ses décennies de connaissances et à ses ressources collectives de fournisseurs de logements et de centres d'amitié partout au pays, NICHU est l'organisme le mieux placé pour assumer le rôle de premier plan afin de répondre au besoin immédiat des Autochtones qui vivent loin de leur communauté d'origine. » [Traduction libre]

Selon l'OFIFC : « Les membres de la coalition qui forme NICHU, y compris l'OFIFC, sont des fournisseurs de logements, des innovateurs, des navigateurs du secteur de l'habitation et des experts en prestation de services axée sur la culture. En Ontario, les centres d'amitié élaborent une multitude de solutions de logement, mais le manque d'investissements dans l'ensemble du continuum du logement nuit à notre réussite. La Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN offre une occasion spéciale de réaliser des investissements importants et de créer de réels changements là où la plupart des Autochtones vivent actuellement. Nous savons que l'élaboration conjointe de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN bénéficie d'un investissement important. Il est donc essentiel que la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN complète la Stratégie nationale sur le logement et qu'elle ne soit pas qu'une reprise ou le dédoublement de l'approche initiale fondée sur les distinctions qui s'y trouve. » [Traduction libre]

Le CPA a indiqué ce qui suit : « [...] en tant que l'une des cinq organisations autochtones nationales reconnues [qui] représentent les intérêts des Métis, des Indiens inscrits et non inscrits (Premières Nations) et des Inuits du Sud vivant hors des réserves au Canada depuis 1971 ». [Traduction libre] Le CPA croit que :

« [...] les stratégies fondées sur les distinctions laissent un grand vide pour les Autochtones qui ne vivent pas dans les réserves. Il faut aller au-delà des distinctions politiques et adopter une approche axée sur les services, selon laquelle tous les Autochtones sont admissibles au logement et au soutien, est nécessaire dans les régions urbaines et rurales. » [Traduction libre]

Selon l'ONWA, « les femmes autochtones et leurs organisations sont exclues des stratégies fondées sur les distinctions. Par conséquent, les solutions de logement en milieu URN doivent être mises en œuvre par des organisations autochtones en milieu URN, y compris les organisations de femmes autochtones en tant que communautés dans les régions URN. Les organisations qui les servent comprennent les enjeux et détiennent les solutions. » [Traduction libre] Parallèlement, l'ONWA demande une approche de nation à nation et fondée sur les distinctions plus pour la mobilisation, l'élaboration de politiques, la planification des services et le financement. Cette approche assurerait l'information, la participation et la consultation des femmes autochtones et des organisations de femmes autochtones, y compris les organisations autochtones provinciales et urbaines. Elle veillerait aussi à ce qu'elles bénéficient des ressources affectées pour régler les principaux sujets de préoccupation des femmes autochtones et de leurs familles.

La *Déclaration des Nations Unies* a été mentionnée comme justification de cette approche dans les activités de mobilisation des fournisseurs de logements autochtones. Les participants ont recommandé une approche fondée sur les droits et la transférabilité des droits ainsi que de se pencher sur le logement comme un droit de la personne, le droit à l'autodétermination et le droit de choisir son propre organisme représentatif¹⁵.

Un argument démographique en faveur de cette approche a aussi été présenté, étant donné le grand nombre d'Autochtones en milieu URN. La responsabilisation a aussi été abordée pendant les séances de mobilisation des fournisseurs de services autochtones.

Modèles de financement

Modèles de financement – Premières Nations, Inuits et Métis

Comme il a été mentionné, les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont indiqué très clairement que les modèles de financement devraient faire partie des modèles fondés sur les distinctions déjà en place, selon la justification énoncée dans la section sur le modèle de gouvernance.

¹⁵ Congrès des peuples autochtones.

Premières Nations

Dans le cas des Premières Nations, le Comité exécutif de l'APN a adopté au début de 2023 une résolution concernant les milieux URN qui réaffirme que « les Premières Nations ont le droit de fournir des logements à leurs membres, peu importe où ils vivent » [Traduction libre] et exige que les Premières Nations contrôlent ce pourcentage des investissements destinés aux citoyens des Premières Nations. La résolution de l'APN précise également que « selon le Recensement de 2021, la proportion des Premières Nations faisant partie de la population autochtone totale vivant hors des réserves et dans les centres urbains est de 58 % ». [Traduction libre]

La résolution 66/2023 de l'APN porte directement sur le financement de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN. Elle comprend un appel au gouvernement fédéral pour qu'il respecte la *Déclaration des Nations Unies* « en affirmant la compétence des Premières Nations en matière de logement sur leurs territoires traditionnels et non cédés, y compris : en affirmant le contrôle par les Premières Nations de l'allocation des fonds fédéraux pour le logement des autochtones en milieu urbain, rural et nordique [...] ; en élaborant conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et les Premières Nations, au moyen d'un processus fondé sur les distinctions, des programmes ou des politiques pour acheminer la partie des fonds urgents et à long terme de la Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique destinée aux citoyens des Premières Nations ».

D'autres résolutions de l'APN¹⁶ concernant le logement et le financement pour les membres des Premières Nations vivant hors des réserves ont été adoptées lors de l'Assemblée générale annuelle de juillet 2023. La résolution 45/2023 de l'APN indique que la « responsabilité [des gouvernements des Premières Nations] envers les membres de leur communauté ne s'arrête pas aux frontières coloniales de la réserve » et que le gouvernement fédéral devrait fournir un financement suffisant pour que tous les gouvernements des Premières Nations puissent offrir aux membres vivant dans les réserves et à l'extérieur des réserves des services sûrs, fiables et adaptés à leur culture.

Dans le cas des Premières Nations visées par un traité, il faut une approche fondée sur les traités. Par la tradition orale, les Premières Nations comprennent que le logement a été négocié dans les traités et que les promesses faites n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre. Une approche axée sur les traités apportera de la stabilité, garantira que la Stratégie survivra aux changements de gouvernement et fournira un investissement initial pour mettre en œuvre la Stratégie pendant une longue période.

Pour ce qui est de l'affectation de fonds, plusieurs répondants ont indiqué qu'un sondage devrait être envoyé pour obtenir une orientation quant aux priorités. Il sera important que chaque communauté crée et maintienne une stratégie pour tous ses membres fondée sur un plan communautaire global et un plan directeur d'infrastructure. La prestation du financement doit se fonder sur la région, être axée sur la communauté et répondre aux besoins de chaque communauté. On doit miser sur la simplification, la facilité d'accès et d'utilisation, la transparence et la rapidité.

Voici d'autres commentaires liés au modèle de financement :

- la nécessité de financer un plan et pas seulement un projet;
- la création d'un fonds pour financer tous les projets – et cet argent pourrait être investi afin de faire croître le capital;
- le financement devrait être indexé en fonction de l'inflation;
- il devrait y avoir une approche pluriannuelle : une approche plus souple qui permet le report du financement;
- il faut cesser d'utiliser des appels de propositions – le financement devrait être fondé sur la population et les besoins.

Quelques participants aux activités de mobilisation des Premières Nations ont suggéré d'étudier la mise sur pied d'un réseau institutionnel des Premières Nations pour le logement – p. ex., les institutions financières des Premières Nations créées par la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (L.C. 2005, ch. 9). Dans le Nord, on a souligné que les communautés dénuées veulent avoir une voix et des relations directes. Ainsi, les territoires

¹⁶ https://afn.ca/fr/documents/?q=45%2F2023&document_type=Resolution&topic=

ne devraient pas présenter de demande de fonds pour le logement des Autochtones, car on craint que, dans bien des cas, le territoire ne transfère pas de fonds aux communautés et qu'il y ait un manque de transparence. Le FNHC de la Colombie-Britannique a indiqué que la province « soutient davantage les organisations régionales que les organisations nationales. Par exemple, la Colombie-Britannique a créé sa propre association régionale – BC First Nations Housing Managers Association – plutôt que de recourir aux services de l'association nationale ». [Traduction libre]

Inuits

La Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat indique que « les Inuits sont mieux placés pour déterminer la façon de cibler le financement où il est le plus nécessaire, en fonction des besoins distincts dans les régions respectives de l'Inuit Nunangat. [En] offrant des investissements directement aux Inuits, on évite les défis historiques des investissements fédéraux pour les logements qu'affrontent constamment ou équitablement les communautés inuites. Cela contribue également à réduire la dépendance aux logements sociaux, à réduire les coûts à long terme et à conserver les avantages dans les communautés inuites. »

La Politique sur l'Inuit Nunangat stipule ce qui suit :

Au moment d'élaborer un programme, une politique, un service ou une initiative du gouvernement fédéral qui a pour but de profiter aux Inuits habitant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat tels que désignés par les organisations inuites signataires de traités, le Canada devra travailler avec les organisations inuites signataires de traités concernées afin de s'assurer que leurs bénéficiaires soient pris en compte de manière adéquate lors de l'étape du renouvellement et de la conception.

Si les Inuits ne cherchent pas à assumer leurs compétences, le Canada collaborera avec eux pour établir un mécanisme approprié qui appuiera l'autodétermination des Inuits dans l'administration de programmes, de politiques, d'initiatives et de services financés par le gouvernement fédéral et pour lesquels les Inuits ont un intérêt, un besoin ou un droit, y compris au moyen de financement direct propre aux Inuits.

Dans le cadre de l'appui à l'autodétermination des Inuits, les ministères et les organismes fédéraux doivent tenir compte d'une approche fondée sur les distinctions pour financer directement les organisations inuites signataires de traités ou les organisations qu'elles ont nommées pour administrer une politique, une initiative ou un programme financé par le gouvernement fédéral et dans lesquels elles cherchent à exercer leur droit à l'autodétermination. Cela peut comprendre la modification de mécanismes de financement existants ou la création de nouveaux mécanismes, comme des exclusions, des réserves ou des programmes de financement propres aux Inuits.

S'il est prévu que des fonds seront remis aux Inuits, y compris dans le cadre du financement d'un programme d'application générale ou d'un programme axé sur l'ensemble des peuples autochtones, les allocations destinées aux Inuits seront clairement déterminées et déclarées.

Les organisations inuites établies en vertu d'un traité sont responsables de leurs bénéficiaires et sont titulaires de droits en vertu de leurs ententes sur leurs revendications territoriales. Elles examinent des options pour administrer le financement et le soutien en matière de logement, qui doivent être dirigés par les Inuits, et se conformer à la politique de l'Inuit Nunangat. Elles mentionnent que bien qu'il soit possible de travailler avec des fournisseurs de services inuits en milieu urbain, ces fournisseurs sont des organismes sans but lucratif et non des détenteurs de droits. De plus, seules les organisations inuites établies en vertu d'un traité décideront si elles veulent travailler avec les fournisseurs de services urbains ou offrir des services directement par l'entremise d'un bureau satellite. Elles soulignent que les fournisseurs de services ne peuvent pas être traités comme des égaux des organisations inuites signataires de traités.

Les logements dirigés par les Inuits qui sont conformes à la Politique sur l'Inuit Nunangat doivent donc passer par l'ITK. Ils doivent aussi être distribués aux organisations inuites établies en vertu d'un traité ou être acheminés directement à ces dernières. On travaille actuellement à déterminer la meilleure approche, et l'ITK a mis sur pied un nouveau groupe de travail inuit urbain. Comme on l'a mentionné au Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, il est nécessaire de s'éloigner du financement

fondé sur les propositions pour adopter un financement fondé sur les distinctions. Le financement fondé sur les propositions tend à marginaliser les Inuits. Toutes les ressources destinées aux Inuits doivent être gérées seulement par les institutions inuites représentatives : « Il faut renforcer les liens et la coordination entre les fournisseurs de services inuits et les associations des Inuits en milieu urbain, ainsi que consolider et accroître leurs capacités. Il est nécessaire que les organisations inuites signataires de traités, les fournisseurs de services inuits et les associations des Inuits en milieu urbain établissent des liens et des partenariats. Ainsi, tous les Inuits pourront recevoir des services de soutien au logement conformes à la structure de gouvernance inuite. Toutefois, la responsabilité du versement des fonds aux fournisseurs de services inuits et aux associations des Inuits en milieu urbain et de la gouvernance de ces fonds doit incomber aux organisations inuites signataires de traités. » [Traduction libre]

Métis

FMM – L'organisme a indiqué que la Stratégie peut mieux servir les Métis de la rivière Rouge des régions urbaines, rurales et nordiques en appuyant la Stratégie sur le logement des Métis de la rivière Rouge actuelle. Une part des fonds de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux URN pourrait servir à combler le manque de financement dans les domaines critiques du logement. Elle offre des programmes et des services à ses citoyens dans l'ensemble du spectre urbain, rural et éloigné. Ces éléments devraient être compris dans la Stratégie et pris en compte dans l'attribution des fonds.

Ainsi, elle cherche à amorcer un dialogue de gouvernement à gouvernement avec les ministres fédéraux sur un fonds d'immobilisations dans le cadre du modèle de financement. Ce fonds fournirait du financement pour les grands projets d'ensembles résidentiels à forte densité qui ont été bloqués en raison de contraintes budgétaires. Cet investissement constituerait un bon point de départ pour relever le formidable défi que pose une offre insuffisante de logements abordables.

Contrairement à certains accords auxiliaires conclus entre le Canada et la Nation métisse (comme ceux sur la gouvernance et l'éducation postsecondaire, qui assurent un financement continu pendant plus de 10 ans), l'accord auxiliaire sur le logement expire dans moins de cinq ans. Pourtant, le logement demeurera un besoin très important pour les Métis de la rivière Rouge et une responsabilité de la FMM, surtout compte tenu du fait qu'elle deviendra bientôt un gouvernement signataire d'un traité moderne. Une discussion sur la prolongation de l'accord auxiliaire au-delà de sa date d'expiration peut porter sur le rôle à long terme, les responsabilités et les ressources en matière de logement des Métis de la rivière Rouge qui peuvent miser davantage sur les progrès considérables qui ont été réalisés à ce jour.

Les objectifs énoncés dans la Stratégie de logement des Métis de la rivière Rouge et ses accords sur le logement et la lutte contre l'itinérance sont en voie d'être atteints. De plus, la FMM a fait ses preuves. Ses activités liées au logement génèrent des retombées et des avantages économiques considérables non seulement pour les Métis de la rivière Rouge, mais aussi pour les économies locales et provinciales. Quant aux priorités futures, des logements de forte densité, des logements abordables pour les familles et les aînés et des logements de transition pour les personnes vulnérables devraient être construits.

RNM – L'organisation a clairement indiqué que le financement et l'administration de tout programme visant les citoyens métis devraient être confiés exclusivement aux gouvernements métis afin d'assurer les meilleurs services aux citoyens métis. Il convient de noter que tous les citoyens métis vivent dans des milieux URN et sont servis par les gouvernements métis. Pour la Nation métisse, le financement devrait donc provenir de ses ententes existantes. Chaque membre dirigeant est libre d'élaborer des programmes propres à sa région respective, car il est le mieux placé pour servir ses citoyens là où ils se trouvent. Les Métis comprennent mieux que quiconque leurs propres disparités régionales et peuvent attribuer le financement de manière équitable et axée sur les besoins.

Principalement, il est essentiel d'aborder les flux de financement pour les gouvernements métis et d'assurer la continuité de flux de financement uniforme et fiable pour les programmes et les services. Ce faisant, il est important de renégocier l'actuel Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse afin d'offrir un financement suffisant et équitablement divisé entre les gouvernements métis. On doit veiller à ce que chaque gouvernement métis bénéficie d'un financement continu et suffisant. De cette manière, les programmes et les services qui visent à améliorer les résultats en matière de logement pourront fonctionner et s'élargir grâce à l'assurance de ces fonds permanents.

Sur le plan des priorités de financement, bien qu'il y ait certaines similitudes, chaque gouvernement métis et ses citoyens ont des besoins uniques. En règle générale, à court terme, il est prioritaire de modifier et d'élargir les programmes de logement actuels pour offrir plus de possibilités et de souplesse, et permettre le jumelage et la coordination d'autres services disponibles. Les gouvernements métis ont indiqué le besoin de modifier et de confirmer les volets de financement au cours des trois prochaines années. À moyen terme, les gouvernements métis espèrent poursuivre ce travail afin que chaque membre dirigeant puisse attribuer les fonds en fonction des besoins. Il importe d'attribuer les fonds directement aux membres dirigeants plutôt que d'accorder un financement axé sur les programmes. L'atteinte de ces objectifs à moyen terme serait simplifiée par la signature d'un protocole d'entente sur le logement entre la Nation métisse et le gouvernement du Canada au cours des trois à cinq prochaines années.

Grâce au financement direct des gouvernements métis démocratiquement élus par leurs citoyens, les dépenses au titre de la Stratégie se feront d'une manière éclairée et responsable envers les citoyens métis. De plus, les participants ont déclaré que le financement disponible doit être continu et durable et qu'il faut s'éloigner des modèles de financement axé sur les programmes. Au lieu d'exiger que les gouvernements métis présentent une demande de financement dans le cadre de programmes particuliers, le financement devrait représenter un flux cohérent qui n'est pas limité à un programme de quatre ans. Enfin, le financement devrait être équitable, directement proportionnel au pourcentage de citoyens métis vivant en milieu URN et tenir compte des disparités régionales, par exemple dans les régions du Nord.

Signataires de traités modernes et gouvernements autochtones autonomes

Les STMGAA sont des gouvernements qui ont conclu des traités et des ententes protégés par la Constitution. Par conséquent, les STMGAA qui ont participé aux séances de mobilisation ont indiqué que le financement au titre de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu URN devrait leur être versé directement (et non par l'entremise d'autres ordres de gouvernement ou d'organisations). Ils peuvent aussi décider eux-mêmes de la façon de le répartir en fonction de leurs propres besoins et priorités.

Par exemple, en tant que nations signataires de traités autonomes, « les Maa-nulth doivent être en mesure de participer de façon concrète à la conception et à la production de logements ainsi qu'à la prestation de services connexe, afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des citoyens et des communautés maa-nulthes ». [Traduction libre]

Modèles de financement – Organismes de logement et fournisseurs de services autochtones

Les activités de mobilisation des organismes de logement et des fournisseurs de services autochtones comportaient moins de détails sur les modèles de financement proposés. Toutefois, un certain nombre d'énoncés généraux ont été formulés, notamment à l'appui d'un modèle de financement pour la prestation de services fondé sur les besoins.

Les participants ont souligné que le financement devrait être distribué par les Autochtones, et qu'une coalition nationale est l'institution qui pourrait fournir ce financement et le mettre en œuvre de manière moins politique. Ils ont aussi mentionné que la structure organisationnelle de la coalition nationale devrait être diversifiée et décentralisée afin d'aborder la question de l'attribution juste et équitable du financement des programmes.

Selon l'OFIFC, le Conseil national du logement a commandé un rapport intitulé *Logement et itinérance des Autochtones à l'échelle nationale dans les régions urbaines, rurales et nordiques : argumentaire en faveur du soutien et modèle conceptuel*. Voici un extrait de ce rapport :

« Une entité nationale sans but lucratif responsable du logement et de l'itinérance chez les peuples autochtones (constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organismes sans but lucratif*, L.C. 209, ch. 23) est le modèle le plus avantageux, car il permet une intégration rapide et une orientation altruiste claire. Au Canada, il existe une riche histoire d'organismes sans but lucratif détenues et exploitées [sic] par des personnes autochtones qui offrent d'excellents services et programmes aux peuples autochtones. Plus de 80 % des principaux intervenants à qui nous avons posé des questions appuient la création d'un organisme national de logement ET de lutte contre l'itinérance pour les peuples autochtones afin de leur offrir de tels services en milieu urbain, rural et nordique, en soulignant la nécessité pour un tel organisme d'avoir une vision autochtone du monde. »

On a suggéré plusieurs fois que les modèles de prestation de financement représentaient un sujet approfondi qui méritait une discussion supplémentaire, y compris des ateliers précis qui non seulement aborderaient des modèles possibles, mais qui faciliteraient d'abord la compréhension autour de ce qu'est un modèle de financement et de ce qu'est un modèle de prestation de services.

Le rapport comprend d'autres recommandations :

- Le financement devrait être fourni directement aux communautés sans processus concurrentiel. En effet, les communautés qui ont une plus grande capacité seraient plus susceptibles de recevoir ce financement, et celles qui ont moins de capacité ne seraient pas en mesure d'y accéder.
- Les fonds devraient être répartis à l'échelle régionale avec des fonds réservés pour les territoires destinés aux partenaires autochtones.
- Le financement devrait être souple, et les groupes devraient décider de la meilleure façon d'utiliser les fonds.
- Le financement devrait être fondé sur les besoins et la population.
- Il devrait y avoir des fonds supplémentaires pour les communautés nordiques et isolées, un prolongement des délais, un déblocage anticipé des fonds et un billet à ordre garantissant que les fonds seront versés afin de commander des fournitures à l'avance.
- Il faudrait tenir compte de la possibilité d'une hausse ou d'une escalade des coûts.

Conclusion

Dans l'ensemble, nous avons constaté que les gouvernements, les organisations et d'autres partenaires autochtones étaient largement d'accord en ce qui concerne le continuum du logement, la vision, les principes directeurs, les priorités et les solutions ainsi que les partenariats. Cependant, les perspectives étaient très différentes parmi les partenaires fondés sur les distinctions et les fournisseurs de logements autochtones relativement aux modèles possibles de financement et de gouvernance.

La SCHL a collaboré avec ses partenaires autochtones pour valider ce qui a été entendu et les options découlant des séances de mobilisation. De plus, la SCHL a conseillé les ministres dans le cadre du processus décisionnel du gouvernement fédéral, en fonction des activités de mobilisation des partenaires autochtones et d'autres partenaires, des données et des preuves, ainsi que des études et rapports antérieurs. Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones et autres partenaires à la mise en œuvre de la Stratégie.

Annexe A – Partenaires et mobilisation

Remarque : Les partenaires sont énumérés par ordre alphabétique.

Partenaire	Type d'activité de mobilisation	Nombre de participants
Premières Nations/Inuits/Métis y compris les signataires de traités modernes et les gouvernements autochtones autonomes (STMGAA)		
Assemblée des Premières Nations		
1. Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador	1 séance hybride (en personne et virtuelle) Présentation d'une déclaration écrite	25
2. Atlantic Policy Congress	Séance hybride de deux jours (en personne et virtuelle) Jour 1 Jour 2 Présentation d'une déclaration écrite	34 29
3. Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique/ BC First Nations Housing and Infrastructure Council (y compris trois STMGAA)	6 séances virtuelles Présentation d'une déclaration écrite	138
4. Nation dénée – Comité consultatif du logement regroupant les chefs de la Nation dénée (y compris un participant d'un STMGAA)	1 séance en personne Présentation d'une déclaration écrite	20
5. Fédération des nations autochtones souveraines	1 séance en personne Présentation d'une déclaration écrite	46
Inuit Tapiriit Kanatami	17 séances virtuelles Présentation d'une déclaration écrite	31
Fédération des Métis du Manitoba	1 sondage en ligne 1 séance en personne 1 séance virtuelle Présentation d'une déclaration écrite	4 049 50 13
Ralliement national des Métis	1 séance en personne Présentation d'une déclaration écrite	65
Metis Settlements General Council	1 séance en personne 1 sondage en ligne Présentation d'une déclaration écrite	12 29
STMGAA (Remarque : 12 participants de 8 STMGAA ont aussi assisté à la séance en personne pour le Nord ci-dessous.)	2 séances d'information	13
STMGAA – Conseil tribal des Gwich'in	2 séances en personne Présentation d'une déclaration écrite	30

(suite)

Partenaire	Type d'activité de mobilisation	Nombre de participants
Fournisseurs de services et organisations autochtones		
Congrès des peuples autochtones Direction nationale du Congrès des peuples autochtones et 11 organismes provinciaux et territoriaux	1 séance en personne Présentation d'une déclaration écrite	53
Logement coopératif national autochtone Inc.	1 séance hybride (en personne et virtuelle) Sondage	150
	Présentation d'une déclaration écrite	24
Association des femmes autochtones du Canada	4 séances virtuelles	42
	1 sondage de suivi sous la forme de formulaires	18
	Google	>300
	1 sondage en ligne Présentation d'une déclaration écrite	
Activité de mobilisation pour le Nord Participation du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut	1 séance hybride (en personne et virtuelle) Présentation d'une déclaration écrite	48
Sondage en ligne		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Sondage en ligne	962

Réunions et séances d'information

Provinces/territoires
Alberta
Colombie-Britannique
Manitoba
Nouvelle-Écosse
Ontario
Québec
Saskatchewan
Territoires du Nord-Ouest
Yukon
Yukon

Déclarations écrites

(en plus de celles mentionnées dans le tableau précédent)

Premières Nations, Inuits et Métis
Pauktuutit
STMGAA – First Nations of Maa-nulth Treaty Society
Fournisseurs de services autochtones
Association des femmes autochtones de l'Ontario
Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario
Autre
Fédération canadienne des municipalités

Annexe B – Glossaire des termes

Veillez noter que ce glossaire n'est pas exhaustif et que les termes qu'il contient sont fondés sur ce qui a été entendu lors des consultations et qu'ils y figurent à la demande des partenaires.

Approche axée sur les services – Une telle approche appuie les fournisseurs de services et renforce leurs efforts pour aider les familles et les personnes autochtones qui cherchent un logement, en fonction des besoins, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence.

Le Caucus sur le logement des Autochtones de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine a commandé une étude sur les conditions de logement des personnes qui ne sont pas visées par les trois stratégies de logement fondées sur les distinctions autochtones. En 2018, le Caucus a publié sa proposition d'une Stratégie nationale sur le logement « pour les Autochtones, par les Autochtones ». Il a aussi affirmé que le gouvernement doit reconnaître et financer une quatrième stratégie pour les ménages autochtones dans le besoin, y compris la création d'un Centre national du logement qui adopterait une approche axée sur les services.

Cette approche a également été qualifiée de « sans égard au statut » dans le rapport intitulé *Urban, Rural and Northern Indigenous Housing : The Next Step*, préparé par le Caucus sur le logement des Autochtones. Le rapport poursuit en notant que « la plupart des fournisseurs de logements interrogés ne tenaient pas compte du statut, ce qui oblige le demandeur ou le client à se déclarer autochtone ». [Traduction libre]

Approche axée sur les traités – Les traités sont des ententes conclues entre le gouvernement du Canada, les peuples autochtones et, parfois, les provinces et territoires qui définissent les droits et obligations permanents de toutes les parties. Ces ententes énoncent les droits et avantages continus issus de traités pour chaque groupe. Les traités avec les peuples autochtones comprennent :

- les traités historiques avec les Premières Nations;
- les traités modernes, aussi appelés ententes sur les revendications territoriales globales avec les groupes autochtones.

Une approche axée sur les traités inclurait à la fois « le respect de la relation découlant d'un traité et la négociation de nouveaux traités fondés sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat ». « Les traités fournissent un cadre pour vivre ensemble et partager les terres que les peuples autochtones occupaient traditionnellement. Ces ententes jettent les bases d'une coopération et d'un partenariat permanents alors que nous progressons ensemble vers la réconciliation¹⁷. »

Approche fondée sur les distinctions – Approche fondée sur les relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne. « Le gouvernement du Canada reconnaît les Premières Nations, la Nation Métisse et les Inuits en tant que peuples autochtones du Canada, qui sont constitués en collectivités distinctes ayant des droits et leur propre histoire, y compris avec la Couronne. Les travaux visant à nouer des relations renouvelées fondées sur la reconnaissance de droits, le respect, la coopération et le partenariat doivent refléter les intérêts, les priorités et la situation propres de chaque peuple¹⁸. »

¹⁷ <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100028574/1529354437231>

¹⁸ Ministère de la Justice. « Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones ». <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – La *Déclaration des Nations Unies* est l'instrument international le plus complet portant spécifiquement sur les droits économiques, sociaux, culturels, politiques, civils, spirituels, issus de traités et environnementaux des peuples et des personnes autochtones. Bien qu'elle porte principalement sur les droits des peuples ou des nations autochtones, elle reconnaît et affirme également un certain nombre de droits des Autochtones.

Tout en établissant un juste équilibre entre les droits de tous les peuples et de toutes les personnes, la *Déclaration des Nations Unies* affirme principalement les droits collectifs des peuples autochtones. En fait, « [elle] accorde la prééminence aux droits collectifs à un degré sans précédent dans le droit international des droits de l'homme¹⁹ ».

À cet égard, la *Déclaration des Nations Unies* établit une distinction explicite entre les droits collectifs et individuels. Elle utilise le terme « peuples » lorsqu'elle fait référence aux droits collectifs et « personnes » ou des mots plus précis comme « aînés » ou « enfants » lorsqu'il est question des droits individuels.

La *Déclaration des Nations Unies* parle du droit collectif à l'autodétermination, soit le droit des peuples autochtones de déterminer librement leur statut politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel. En droit international, si les membres de la Nation bénéficient de droits collectifs et contribuent à l'exercice de ces droits, la Nation elle-même en est le détenteur. De plus, ce droit collectif doit être exercé conformément aux principes de justice, de démocratie, de respect des droits de la personne, d'égalité, de non discrimination, de bonne gouvernance et de bonne foi. Comme c'est le cas pour tous les droits énoncés

dans la *Déclaration des Nations Unies*, le droit à l'autodétermination est un droit universel, inaliénable et indivisible. Tous les droits que contient la *Déclaration des Nations Unies* sont interreliés et interdépendants.

Élaboration conjointe – Les gouvernements et les partenaires autochtones définissent l'élaboration conjointe de diverses façons. Certains ont établi leurs propres lignes directrices et principes à utiliser dans le processus d'élaboration conjointe.

Fief simple – La propriété en fief simple est un terme juridique utilisé dans le secteur immobilier pour désigner la propriété complète et irrévocable du terrain et des bâtiments qui s'y trouvent (site Web en anglais seulement). Le propriétaire a la pleine jouissance et le contrôle complet de la propriété (site Web en anglais seulement). Il peut modifier la propriété de quelque manière que ce soit, la louer à des locataires, la vendre à une autre personne ou la laisser à ses héritiers (site Web en anglais seulement). Le propriétaire a pour seules obligations de respecter la loi et de payer les taxes et les dettes (site Web en anglais seulement).²⁰

Itinérance chez les Autochtones – C'est « une condition humaine décrivant le manque de logement stable, permanent et approprié des individus, familles ou communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ou le manque de possibilité immédiate, de moyens ou de la capacité d'acquérir un logement. À la différence de la définition colonialiste commune de l'itinérance, l'itinérance chez les Autochtones ne se définit pas par un manque de structures ou de logement, mais se décrit plutôt et se comprend pleinement à travers une lentille composite de visions du monde autochtone. Celles-ci incluent des individus, des familles et des communautés séparés de leurs relations avec la terre, l'eau, leur région, la famille, leurs semblables, les autres, les animaux, les cultures, les langues et les identités. Qui plus est, les Autochtones vivant ces types d'itinérance ne peuvent pas se reconnecter culturellement, spirituellement, émotionnellement ou physiquement avec leur identité autochtone ou leurs relations perdues (Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness, 2012). »²¹

¹⁹ https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/UNDRIPManualForNHRIs_fr.pdf, Page 17

²⁰ What is fee simple ownership in real estate? | Bankrate <https://www.bankrate.com/real-estate/what-is-fee-simple/> (en anglais seulement)

²¹ <https://www.homelesshub.ca/IndigenousHomelessness> (en anglais seulement)

Remarque : À titre d'exemple d'itinérance chez les Autochtones compatible avec la définition ci-dessus, le Metis Settlements General Council a indiqué que les familles multiples vivant dans des logements unifamiliaux surpeuplés ne sont pas en situation d'itinérance ou « en manque de structures ou de logement », mais plutôt sans logement approprié. Par conséquent, ces familles ne se considèrent pas en situation d'itinérance selon la « définition colonialiste commune de l'itinérance ».

Itinérance spirituelle – L'AFAC indique que « l'itinérance pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, transgenres et de genre diversifié+ autochtones est donc plus vaste que la définition occidentale, qui consiste en un manque de logement. Il est plutôt question d'une séparation des terres traditionnelles, de la famille et de la collectivité, qui peut engendrer un sentiment de déconnexion décrit au mieux par une "itinérance spirituelle" ».

Logement abordable – Au Canada, un logement est considéré comme « abordable » s'il coûte moins de 30 % du revenu avant impôt d'un ménage. Bien des gens croient qu'un « logement abordable » désigne uniquement un logement locatif subventionné par le gouvernement. En réalité, ce terme générique peut regrouper les habitations fournies par les secteurs privé, public et sans but lucratif. Il englobe également tous les modes d'occupation : logements locatifs ou pour propriétaire-occupant, coopératives d'habitation ou logements permanents ou temporaires²².

Logements adaptés à la culture – Différents groupes définiront ces termes à leur manière. En voici des exemples :

- L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) définit le logement adapté à la culture comme comprenant « des fonctions favorisant la préservation et la promotion des langues autochtones, des chansons, des danses, des sports et des jeux traditionnels, ainsi que des systèmes d'éducation qui servent à transmettre ces connaissances d'une génération à l'autre [...] ». La protection de l'eau doit aussi figurer parmi les priorités à titre de composante essentielle des droits fonciers dans la construction de logements accessibles, abordables et adaptés à la culture dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci ».

- Le Congrès des peuples autochtones a aussi défini le logement sûr sur le plan culturel comme « un environnement où les gens se sentent en sécurité sur les plans spirituel, social, émotif et physique; où il n'y a pas de défi identitaire ni de besoins. La sécurité culturelle découle d'un engagement respectueux qui reconnaît les déséquilibres de pouvoir et s'efforce de les éliminer. Elle se traduit par un environnement exempt de racisme et de discrimination (Aboriginal Housing Management Association). » [Traduction libre]
- Pauktuutit a indiqué que « les nouveaux logements pour les femmes inuites devraient comprendre des aires de préparation des aliments adaptées à la culture pour appuyer les activités d'alimentation et d'écorchage traditionnelles inuites. Il pourrait s'agir d'intégrer un espace d'entreposage des aliments traditionnels comme le phoque et le caribou, ainsi que des aires de nettoyage et de préparation des aliments. L'intégration de ces caractéristiques permet au logement de soutenir les pratiques culturelles des femmes inuites et contribue à ce que les aliments traditionnels demeurent un élément important du régime alimentaire des Inuits ». [Traduction libre]

Logement de qualité convenable – Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, un logement de qualité convenable doit offrir plus que simplement quatre murs et un toit. Des conditions doivent être remplies avant que certaines formes d'habitation puissent être considérées comme un « logement de qualité convenable ». Ces éléments sont tout aussi fondamentaux que l'offre de logements et la disponibilité. Pour qu'un logement soit de qualité convenable, il doit, à tout le moins, satisfaire aux critères suivants.

- Sécurité d'occupation : Un logement n'est pas de qualité convenable si ses occupants ne jouissent pas du degré de sécurité d'occupation leur garantissant une protection légale contre les expulsions forcées, le harcèlement et d'autres menaces.
- Existence de services, matériaux, équipements et infrastructures : Un logement n'est pas de qualité convenable si ses occupants ne disposent pas d'eau potable, d'installations sanitaires adéquates, d'électricité pour cuisiner, de chauffage, d'éclairage, d'espace d'entreposage des aliments ou de services d'élimination des ordures.

²² <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables/-a-propos-du-logement-abordable/-a-propos-du-logement-abordable-au-canada#:~:text=What%20is%20affordable%20housing%3F,a%20household's%20before%2Dtax%20income>

- **Abordabilité** : Un logement n'est pas de qualité convenable si son coût empêche les occupants de jouir d'autres droits de la personne ou les compromet.
 - **Habitabilité** : Un logement n'est pas de qualité convenable s'il ne garantit pas la sécurité physique ou ne fournit pas un espace suffisant et s'il n'offre pas de protection contre le froid, l'humidité, la chaleur, la pluie, le vent et d'autres menaces pour la santé et les dangers structurels.
 - **Accessibilité** : Un logement n'est pas de qualité convenable si les besoins particuliers des groupes défavorisés et marginalisés ne sont pas pris en compte.
 - **Emplacement** : Un logement n'est pas de qualité convenable s'il n'y a pas à proximité des possibilités d'emploi, des services de soins de santé, des écoles, des services de garde d'enfants et d'autres installations sociales, ou s'il est situé dans une zone polluée ou dangereuse.
 - **Adéquation culturelle** : Un logement n'est pas de qualité convenable s'il ne respecte pas et ne tient pas compte de l'expression de l'identité culturelle²³.
 - **Réparations** : Un logement n'est pas de qualité convenable s'il nécessite des réparations majeures.
- Les parents seuls, peu importe leur âge, ont une chambre distincte de celle de leurs enfants.
 - Les membres du ménage âgés de 18 ans ou plus ont une chambre distincte, à l'exception de ceux qui vivent en couple (qu'ils soient mariés ou conjoints de fait).
 - Les membres du ménage âgés de moins de 18 ans et du même sexe peuvent partager la même chambre, à l'exception des parents monoparentaux et des couples (qu'ils soient mariés ou conjoints de fait).
 - Les membres du ménage âgés de moins de cinq ans et de sexe opposé peuvent partager la même chambre, si cette situation diminue le nombre de chambres requises. Cette situation se produit uniquement dans les ménages qui comptent un nombre impair de personnes de moins de 18 ans de sexe masculin ou un nombre impair de personnes de moins de 18 ans de sexe féminin et dont au moins une personne de sexe féminin et une personne de sexe masculin ont moins de cinq ans

Une exception à ce qui précède est un ménage composé d'une personne vivant seule qui peut vivre dans un studio sans chambre distincte²⁴.

Logements de transition – Le terme « logement de transition » désigne un type de logement de soutien temporaire visant à combler le temps entre l'itinérance et le logement permanent en offrant une structure, une supervision, un soutien (relativement aux dépendances et à la santé mentale, par exemple), des aptitudes à la vie quotidienne et, dans certains cas, de l'information et une formation. « Le logement de transition est conçu comme une étape entre les abris d'urgence et le logement permanent. Il s'agit d'une solution à plus long terme, qui offre des services plus intensifs et privés que les abris d'urgence, mais qui reste limitée à des séjours de trois mois à trois ans. Il vise à fournir un environnement sûr et favorable où les résidents peuvent surmonter un traumatisme, commencer à régler le problème qui les a amenés à l'itinérance ou les y a maintenus, et à reconstruire leur réseau de soutien²⁵. »

Remarque : L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a également mentionné qu'en ce qui concerne le logement de qualité convenable, « au sens du droit international, un service Internet haute vitesse fiable doit être considéré comme une technologie de communication nécessaire ». [Traduction libre]

Logement de taille convenable – La Norme nationale d'occupation a été créée au milieu des années 1980 par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Selon la Norme, un logement est de taille convenable s'il répond aux critères suivants :

- Un maximum de deux personnes par chambre.
- Les membres du ménage qui vivent en couple (qu'ils soient mariés ou conjoints de fait), peu importe leur âge, partagent la même chambre.

²³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. « Le droit à un logement convenable », Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable. <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-housing/human-right-adequate-housing>

²⁴ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/innovation-et-leadership-dans-le-secteur/expertise-de-lindustrie/logements-abordables/-ententes-provinciales-et-territoriales/investissement-dans-le-logement-abordable-idla/norme-nationale-occupation-br-classtlastbr#:~:text=Under%20the%20Standard%2C%20suitable%20housing,separate%20bedroom%20from%20their%20children>

²⁵ <https://www.rondpointdelitinérance.ca/solutions/logements-transitoires>

Navigateurs en matière de logement – On les décrit comme des défenseurs du logement qui pourraient fournir un soutien direct sous la forme d'un accès centralisé et coordonné à l'information sur le financement, les programmes et les services gouvernementaux offerts en matière de logement.

Peuples autochtones – Les peuples autochtones représentent plus de 476 millions de personnes réparties dans 90 pays et représentent 5 000 cultures différentes²⁶. Les Nations Unies reconnaissent les peuples autochtones comme étant parmi « les plus vulnérables, les plus désavantagés et les plus marginalisés du monde [...] ». Bien qu'ils ne représentent qu'environ cinq pour cent de la population mondiale, les peuples autochtones constituent 15 pour cent des pauvres de la planète et un tiers des personnes du monde vivant dans une extrême pauvreté²⁷ ».

Au Canada, le terme « peuples autochtone » fait référence aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, comme le stipule l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il reconnaît et affirme explicitement les droits existants ancestraux et issus de traités des peuples autochtones du Canada.

À l'échelle mondiale, les organismes internationaux de défense des droits de la personne et les peuples autochtones eux-mêmes ont toujours rejeté l'idée d'adopter une seule définition uniforme. C'est en partie dû à la diversité des peuples autochtones qui défie toute définition simple et au risque important de manipulation des définitions pour nier des droits ou justifier la répression.

Toutefois, les peuples autochtones partagent un certain nombre de caractéristiques clés largement acceptées, notamment :

- ils ont une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales;
- ils sont à présent des éléments non dominants de la société;
- ils se jugent distincts des autres éléments des sociétés qui dominant à présent sur leurs territoires;

- ils sont déterminés à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuple, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques²⁸.

Voici certains facteurs permettant d'établir une continuité historique :

- l'occupation de terres ancestrales en totalité ou en partie;
- l'ascendance commune avec les premiers occupants de ces terres;
- la culture en général ou sous certaines de ses manifestations (p. ex., religion, costume, moyens d'existence, mode de vie)
- la langue;
- l'implantation;
- l'acceptation par ces groupes en tant que l'un de leurs membres²⁹.

Le terme « peuples autochtones » (au pluriel) désigne les nations et le pluriel fait référence aux droits en vertu du droit international, y compris le droit collectif à l'autodétermination. Le présent rapport utilise le terme « peuples autochtones » comme synonyme de nations.

Propriété condominiale – Dans un ensemble de logements en copropriété, l'immeuble est essentiellement subdivisé en logements distincts pour permettre la propriété individuelle (unités) combinée à une partie de la propriété commune connue sous le nom de droit au logement. Le part de propriété du « droit au logement » de la propriété commune est proportionnel à la taille de la copropriété (unité). (Source : What is the difference between a Strata and a Co-Op | Don Urquhart, consulté le 08-09-2023.)

Société de logement – Désigne une société dont l'objet principal est la construction de logements abordables pour ses membres ou le financement ou la facilitation de la construction de logements par ses membres, y compris des options de logement pour les familles et les personnes et avec services de soutien.

²⁶ <https://www.un.org/fr/observances/indigenous-day/background>

²⁷ https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/UNDRIPManualForNHRIs_fr.pdf, Page 3

²⁸ <https://digitallibrary.un.org/record/133666>

²⁹ *Ibid.*

Global – Comme pour le terme « adapté à la culture », les participants ont rappelé que les divers partenaires utilisent l’adjectif « global » pour signifier différentes choses. En voici des exemples :

- Pauktuutit a indiqué qu’il « est essentiel de tenir compte de l’intersectionnalité du bien être au moment d’élaborer la Stratégie afin de répondre efficacement aux besoins uniques des femmes inuites et des Inuits de diverses identités de genre. La Société canadienne d’hypothèques et de logement peut créer une Stratégie qui favorise une approche globale du bien-être en tenant compte des six facteurs suivants : la pauvreté et la richesse, la sécurité, la santé et le bien-être, la résilience, les possibilités ainsi que le genre et les préjugés ». [Traduction libre]
- L’AFAC a indiqué qu’une approche globale doit comprendre la mobilisation des partenaires fédéraux-provinciaux-territoriaux, municipaux, autochtones et d’autres partenaires. Cette approche a pour but d’influencer les politiques et les mesures de soutien en matière d’éducation, de santé publique, de services sociaux, d’emploi, de services juridiques et de services policiers susceptibles d’avoir une incidence sur les personnes en situation de précarité du logement.